



LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, FRÉQUENTS PASSAGES NUAGEUX, POSSIBILITÉ D'AVERSER. MINIMUM: 10°, MAXIMUM: 24°.
DEMAIN: CIEL VARIABLE. DÉTAILS PAGE A 2

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45cents
Ailleurs au Québec: 50cents, Îles de La Madeleine: 90cents

MONTREAL, VENDREDI 23 AOÛT 1985, 101^e ANNÉE, N° 301, 54 PAGES, 4 CAHIERS •



FESTIVAL
DES FILMS
DU MONDE

Zanussi et le langage

En présentant son film *L'Année du soleil tranquille*, le producteur-réalisateur Krzysztof Zanussi (photo ci-contre) évoque les problèmes de langage et de communication. Le film de Zanussi, qui est présenté pour la dernière fois aujourd'hui au Festival, est une œuvre chargée d'émotions, qui fournit l'occasion de pénétrer dans le monde secret du cinéma polonais. Il a remporté le Lion d'Or, du Festival de Venise. D'autre part, la compétition officielle du Festival de Montréal s'est ouverte hier avec un polar australien et un « love-story » japonais.

pages C 2 et C 3



Les banques abaissent leur taux d'intérêt

■ À 10,25 %, le plus bas niveau depuis 1978

■ Prenant prétexte de la première baisse sérieuse du taux d'escompte de la Banque du Canada en cinq semaines, les grandes institutions à charte, la

surtout les anticipations pessimistes entretenues cette semaine sur l'évolution de l'économie des États-Unis qui ont influencé les milieux financiers qui prévoient un affaiblissement du billet vert américain.

JEAN POULAIN

Banque Royale en tête, et le Mouvement Desjardins (Caisse centrale), ont réduit hier d'un modeste quart de point de pourcentage leur taux de base ainsi ramené de 10,50 à 10,25 p. cent, applicable dès ce matin.

Cette décision reporte les emprunteurs sept ans en arrière puisque c'est en septembre 1978 qu'il faut aller pour retrouver un niveau aussi peu élevé du taux d'intérêt.

C'est la bonne tenue du dollar canadien ces derniers jours et

La Banque du Canada a donné le signal hier en baissant de 10 centièmes de point de pourcentage son taux d'escompte, qui passe ainsi de 9,30 à 9,20 p. cent, son plus bas niveau depuis mai 1983.

Ceci signifie que l'adjudication fédérale hebdomadaire de Bons du Trésor à 13 semaines (91 jours) s'est réalisée avec une moyenne des lots offerts à 8,95 p. cent puisque le taux d'escompte se situe conventionnellement à 25 centièmes de points

voir TAUX en A 2

LA SÉRIE NOIRE DE L'AVIATION CONTINUE



C'est dans ce Boeing 737 que 54 personnes, qui s'en allaient à Corfu, en Grèce, ont trouvé la mort hier à la suite d'un incendie survenu au décollage. Quelque 80 personnes ont également été blessées.

photolaser AP

Un Boeing 737 prend feu en plein décollage: 54 morts

■ MANCHESTER, Grande-Bretagne (d'après AFP, Reuter et AP) — Au moins 54 personnes ont trouvé la mort hier matin dans l'incendie d'un Boeing 737 de la société British Airtours qui s'apprêtait à décoller de l'aéroport de Manchester, dans le nord de l'Angleterre, à destination de l'île grecque de Corfu.

Le bilan officiel de la catastrophe est venu aggraver la série noire qui frappe l'aviation civile depuis deux mois, dix jours seulement après l'accident d'un Boeing 747 de la Japan Air Lines, ayant fait 520 morts.

L'appareil, avec 137 personnes

à son bord — 131 passagers et six membres d'équipage — roulait sur l'une des pistes à une vitesse de 180 km/h pour prendre son envol lorsque le réacteur gauche a explosé.

Quatre-vingt-trois personnes ont été secourues par les équipes de sauveteurs dépêchées sur les lieux. La chaleur était si intense que certaines parties de l'avion ont fondu, a raconté un pompier.

Les victimes — apparemment toutes britanniques — ont péri carbonisées, étouffées par une fumée acre ou piétinées au moment où les passagers se sont rués dans les travées étroites, vers les toboggans de secours

déployés quand l'avion s'est immobilisé en feu sur une aire de dégagement.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, qui a écourté de quelques heures ses vacances en Autriche pour se rendre sur les lieux du drame, a ordonné l'ouverture immédiate d'une enquête approfondie. Les témoignages des rescapés, confirmés par les premières conclusions des experts, concordent cependant pour établir que la catastrophe a été provoquée par l'explosion de la turbine du réacteur gauche, au moment où l'appareil était lancé à près de 180 km-heure.

Il y a eu un bruit sourd, comme si un pneu venait d'éclater, et les flammes ont immédiatement gagné les ailes, avant de s'engouffrer dans la carlingue, a raconté un passager encore hébété.

Le pilote, qui est indemne, a eu le temps d'alerter la tour de contrôle juste avant que l'avion n'atteigne ce que les spécialistes appellent le point de non retour, c'est-à-dire la vitesse critique au-delà de laquelle il n'est plus possible d'annuler en catastrophe une procédure d'envol. La présence d'esprit du pilote, qui a

voir BOEING en A 2

Mulroney s'engage à assainir les mœurs politiques

■ VANCOUVER — Reconnaissant qu'il lui en a coûté cher de ne pas remplir plus tôt cette promesse électorale, le premier ministre a annoncé hier soir que son gouvernement va immédiatement proposer une série de cinq réformes visant à assainir les mœurs politiques au Canada.

MICHEL VASTEL
envoyé spécial de LA PRESSE

Les cinq mesures, dont certaines vont plus loin que ce que M. Brian Mulroney avait promis, prévoient:

■ une loi régissant les lobbies canadiens ou étrangers, les obligeant à déclarer leurs sources de financement, les intérêts qu'ils représentent et la nature de leurs activités;

■ une réforme du Parlement dans le sens des recommandations du comité McGrawth. Ce comité tripartite suggère notamment de renforcer le pouvoir des comités parlementaires et d'augmenter la marge de manoeuvre des simples députés;

voir MULRONEY en A 2

AUJOURD'HUI

• Hell's Angels

On saura lundi prochain si les neuf motards détenus en rapport avec la tuerie des Hell's Angels du chapitre de Laval pourront retrouver leur liberté.

page A 3

• Montréal à pied

Aujourd'hui, Guy Pinard nous entraîne dans le secteur ouest du centre-ville, entre les rues Peel et Bishop.

page A 8

• Combats à Beyrouth

Un nouveau cessez-le-feu avait été annoncé hier à Beyrouth, où les combats faisaient rage depuis quatre jours, mais il n'a pas été respecté.

page A 9

MÊME SI DE GAULLE ÉTAIT APPARU AVANT
HIER SOIR, JE N'AURAIS
VU QUE JANE FONDA...
FAUT DIRE QU'ENTRE
LUI ET ELLE, Y A
LONGTEMPS QUE MON
CHOIX EST FAIT!...
T'SAIS VEUX DIRE ?!



SOMMAIRE

Annonces classées	B 3, B 9 à B 11, C 7 à C 10
Arts et spectacles	
— Informations	C 1 à C 6
— Horaires	B 8
Décès, naissances, etc.	C 11
Économie	B 1 à B 6
Éditorial	A 6
Êtes-vous observateur?	C 7
FEUILLETON	
Au nom du père et du fils	B 10
Horoscope	C 8
Le monde	A 9
Mots croisés	C 9
« Mot mystère »	B 11
Quoi faire aujourd'hui	B 8
Télévision	C 1
Tribune libre	A 7
TABLOÏD SPORTS	
Bandes dessinées	10, 11
Mots croisés	14

Constitution: Lévesque se dit optimiste pour son successeur

■ SAINT-JEAN, T.-N. — Si la lune de miel avec le gouvernement Mulroney est bel et bien terminée, le Québec semble

MARIO ROY
envoyé spécial de LA PRESSE

devoir trouver des alliés, en rapport avec un certain nombre de dossiers, chez les autres provinces déçues à des degrés divers de la dernière année d'administration fédérale.

C'est ce qui se dégage de la 26e

Conférence des premiers ministres provinciaux qui a pris fin, hier, à Saint-Jean de Terre-Neuve.

En début d'après-midi, des discussions à huis clos portant sur le projet québécois d'accord constitutionnel ont été commentées par le premier ministre Lévesque avec un optimisme prudent.

« À part un ou deux points, dont je savais d'avance qu'ils étaient un peu, beaucoup, contentieux — et ce n'est pas l'es-

sentiel —, j'ai l'impression qu'assez rapidement, la plupart des premiers ministres pourraient s'entendre sur l'ensemble de ce qu'on a proposé », a estimé M. Lévesque. Il a ajouté que « mon successeur devrait avoir de bonnes chances, dans les mois qui viennent, d'amorcer des discussions très substantielles et peut-être décisives. »

Selon le premier ministre du Québec, un « crâneau » favorable existe présentement, qui pourrait conduire à des arrange-

ments constitutionnels susceptibles de rallier le Québec. « Cela ne durera pas très longtemps », a-t-il dit.

« S'ils veulent un deal, c'est peut-être l'occasion », a-t-il dit.

Quoi qu'il en soit, les premiers ministres provinciaux se sont effectivement rangés du côté du Québec dans la lutte entreprise contre la nouvelle stratégie fédérale en matière de formation professionnelle et de création d'emploi.

voir LÉVESQUE en A 2

DÉPÔT GARANTI



TRUST GÉNÉRAL

- sécurité du capital
- taux d'intérêt garanti
- ✓ choix dans le paiement des intérêts
- taux d'intérêt plus élevé
- des intérêts composés annuellement
- ✓ aucun coût

SUCCURSALES: Mtl/Université: 1100, Université, 871-7200 • Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383 • Outremont: 1, Vincent, 759-3255 • Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414 • Laval: Place du Centre/401: 662-3200 • Rive-Sud: Place Robitaille: 7350, boul. Taschereau, 406-2900

CONSEILLERS: Mtl/Ahuntsic: 282-8020 • Rive-Sud/Brossard: 462-1880 • Granby: 278-8481 • Val d'Or: 825-8101 • Repentigny: 871-7536

Nouvelle succursale
Rive-Sud, en place
pour vous servir!

Taux sujets à confirmation
10 3/4% 10 1/4% 9 1/4%
5 ans Int. an 3 ans Int. an 15 mois Int. à l'échéance

TAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

au-dessus, c'est-à-dire à 9,20 p. cent.

D'autre part, l'adjudication des Bons du Trésor du Québec, qui a eu lieu mercredi, s'était réalisée sur une base de 9,05 p. cent, soit le même taux que le niveau fédéral de la semaine précédente.

La décision des banques de réduire le prime rate à 10,25 p. cent — taux qu'elles offrent aux clients d'une solvabilité irréprochable — ramène l'écart avec les banques américaines à 75 centimes puisque le taux de ces dernières se situe à 9,50 p. cent.

Cette marge est suffisante pour empêcher les capitaux canadiens en quête de placement de s'exiler aux États-Unis, dans la mesure la perspective d'un gain de change ne s'y ajoute pas.

Or l'affaiblissement attendu maintenant du dollar américain devrait au contraire laisser les investisseurs plus circonspects sur les possibilités de gains de change.

En effet, les autorités américaines ont annoncé hier plusieurs nouvelles défavorables, comme la baisse des mises en

chantier de logements en juillet, le taux de chômage resté inchangé depuis six mois de suite et la hausse décevante des ventes au détail.

Toutes ces statistiques nouvelles s'ajoutent pour contribuer dans l'esprit des investisseurs à réduire les projections de croissance de la deuxième moitié de l'année.

Même si les prévisions officielles maintiennent un rythme annuel de croissance approchant 5 p. cent au second semestre, l'opinion de nombre d'économistes du secteur privé tend à réduire ce chiffre de moitié.

Au Canada les milieux financiers ne sont pas unanimes à prévoir que les taux d'intérêt vont poursuivre leur chute qui ne pourrait être que temporaire.

Depuis le début de l'année, le taux d'escompte de la Banque du Canada est passé de 9,96 en janvier à un sommet de 11,81 en mars pour ensuite descendre à son niveau actuel de 9,20 p. cent.

Le niveau atteint en mars correspondait à la dégringolade inquiétante du dollar canadien qui avait sombré à 71,07, son plancher de tous les temps.

Il se situe actuellement aux alentours de 74 cents américains.

Trois Boeing atterrissent en catastrophe au Japon

TOKYO (D'après AFP) — Trois avions de ligne — un Boeing 747 d'Iran Air, un Boeing 737 de la compagnie All Nippon Airways (ANA) et un Boeing 747 d'Air India — ont effectué des atterrissages d'urgence hier au Japon, sans qu'aucune victime ne soit à déplorer, ont indiqué les autorités nippones.

Treize minutes après avoir décollé de l'aéroport international Narita de Tokyo, un Boeing

d'Iran Air, avec 23 membres d'équipage et 328 passagers à bord, se rendant à Téhéran, a effectué un atterrissage d'urgence sur ce même aéroport, après qu'un signal lumineux eut annoncé un incendie dans la soute à bagages, selon les autorités de l'aéroport.

Le signal lumineux était éteint au moment de l'atterrissage et aucune trace d'incendie n'a pu être détectée à bord, ont déclaré

les autorités de l'aéroport.

Un peu plus tard, un Boeing 737 de la compagnie All Nippon Airways, avec 131 personnes à bord, effectuait un atterrissage forcé sur l'aéroport d'Osaka (centre du Japon) alors que la jauge à huile indiquait un niveau de pression anormalement bas, ont indiqué des responsables nippons.

Cet appareil effectuait un vol intérieur entre Oita (nord de

Kyushu) et Nagoya (centre de Honshu), selon les mêmes sources.

Enfin, un Boeing 747 de la compagnie Air India, avec 295 personnes à bord, qui effectuait la liaison Bombay-Tokyo, a réussi à se poser hier matin sur l'aéroport de Tokyo avec trois moteurs en marche, le quatrième étant tombé en panne au-dessus de l'Océan pacifique, ont annoncé les autorités de l'aéroport.

BOEING

SUITE DE LA PAGE A 1

fait rouler l'appareil vers le bâtiment des pompiers de l'aéroport, a probablement sauvé de nombreuses vies humaines.

L'appareil a donc terminé sa course sur une piste parallèle à l'aire principale d'envol, mais très vite, le fuselage s'est embrasé. Selon un responsable de l'aéroport de Manchester, M. Gil Thompson, l'incendie a été alimenté par des centaines de litres de kérosène s'échappant des réservoirs remplis à ras bord pour le vol jusqu'en Grèce.

Des membres des équipes de secours ont précisé qu'une autre explosion, apparemment provoquée par des bombes à oxygène entreposées dans la queue de l'avion, a ravivé l'incendie au moment où la mousse carbonique déversée par une centaine de sapeurs pompiers commençait à faire effet.

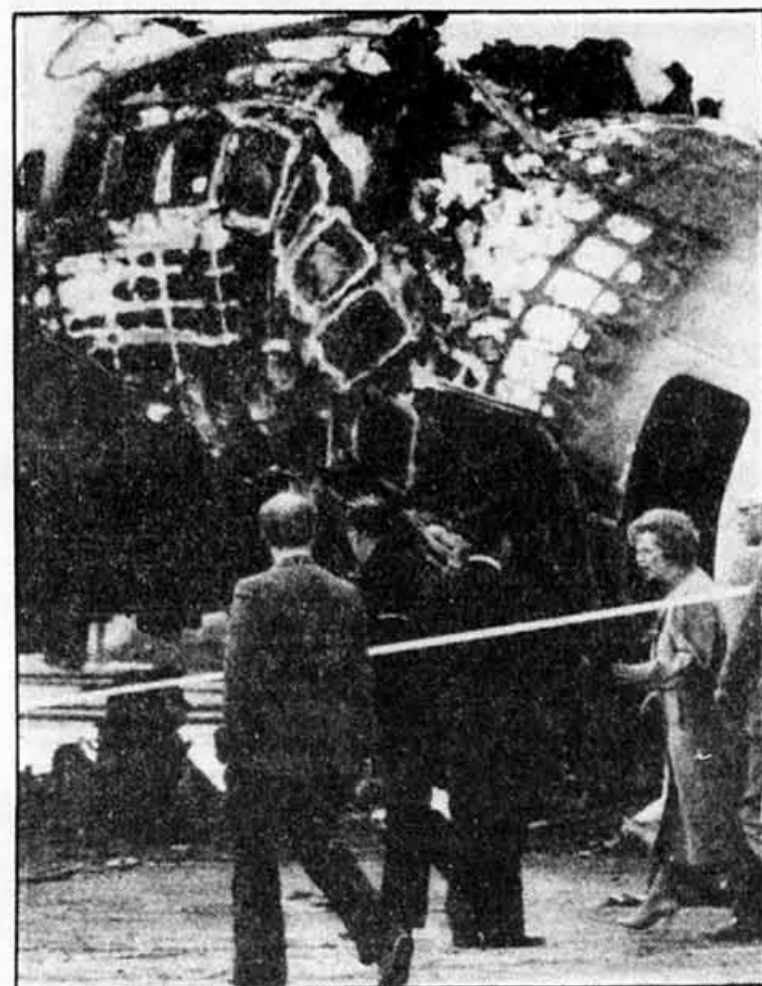
La plupart des passagers qui sont morts étaient assis à l'arrière de l'appareil. Ils sont restés prisonniers de la carcasse chauffée au rouge. Ceux-là n'ont jamais eu la moindre chance de s'en sortir, a estimé Mike Mather, l'un des survivants.

Cinq des blessés les plus sérieusement atteints ont été dirigés vers des services pour grands brûlés.

En fin de matinée, une chapelle ardente a été dressée dans un hangar d'aviation, non loin de l'épave fumante de l'avion sectionnée à hauteur de la partie arrière.

Le Boeing 737 accidenté, doté d'un moteur américain Pratt and Whitney, appartient au type 200 ayant effectué son premier vol en 1968. Il avait été livré neuf en 1981 par la compagnie Boeing à la British Airways. Depuis 1968, quelque 900 exemplaires de Boeing 737 ont été construits, utilisés par environ 90 compagnies aériennes à travers le monde.

Parmi les survivants, les membres de la famille Loftus, de Stockport, en Angleterre, ont donné des précisions sur les circonstances du drame. « Nous étions juste en train d'atteindre la vitesse de décollage lorsque j'ai entendu un grand bruit », a ra-



Téléphoto AP

Le premier ministre Margaret Thatcher a écourté ses vacances pour se rendre à l'aéroport de Manchester où un Boeing 737 a pris feu hier au moment du décollage, tuant 54 personnes et faisant quelque 80 blessés.

conté Michael Loftus, hospitalisé à l'établissement Wythenshawe, à Manchester. « C'était comme si nous avions percuté quelque chose sur la piste ou si un pneu avait éclaté. Le pilote a immédiatement freiné. J'ai regardé sur le côté et j'ai vu des flammes sur l'aile. Tout le monde a paniqué. »

Mme Loftus était assise à deux rangs de la sortie de secours, « mais il y avait tellement de fumée dans l'appareil que je ne pouvais rien voir », a-t-elle précisé. « J'avais mon bébé Daniel dans mes bras et je suis simplement tombée par la porte pour me retrouver assise sur l'aile. Alors j'ai vu mon mari par terre surgir de la fumée et il m'a dit de sauter. J'ai sauté dans ses bras avec mon bébé. »

Keith Middleton, 21 ans, origi-

naire de Liverpool, a déclaré: « Tout le monde criait et succombait à la panique. Ils se précipitaient vers la sortie en poussant tout le monde. Certains ont été piétinés. »

Mike Mather, 21 ans, de Northwich, a, lui aussi, vécu des moments de panique: « Après le 'bang', les stewards nous ont dit de nous baisser jusqu'à ce que l'appareil s'arrête. Mais tout le monde a paniqué. Les gens étaient agglutinés dans le couloir. Il y avait de la fumée qui sortait du toit et les flammes entraient dans l'avion depuis l'aile. Je pouvais à peine respirer. Un steward m'a tiré de mon siège et j'ai pu arriver jusqu'à la porte avant. Les gens qui étaient derrière moi sont sûrement morts. Ils n'avaient aucune chance. »

MULRONEY

SUITE DE LA PAGE A 1

■ L'obligation, pour tous ceux qui bénéficient d'une nomination du cabinet — sous-ministres, ambassadeurs, présidents et membres des conseils des grands organismes parapublics — de se présenter devant un comité parlementaire pour justifier de leur compétence à remplir le rôle qu'on leur confie;

■ une nouvelle série de directives sur les conflits d'intérêts et une lettre du premier ministre clarifiant le cas des parents de ministres et d'hommes politiques;

■ une nouvelle procédure de nomination des juges à être négociée avec le Barreau canadien.

Toute la question du patronage politique a embarrassé le gouvernement pendant la première année de son mandat. Les nominations du frère de M. Joe Clark et des fils de M. John Crosbie ont fait les manchettes. Les critiques embarrassaient d'autant plus le chef du gouvernement qu'il s'est abondamment servi de cette question pendant la campagne électorale.

« Si j'ai tant attendu, c'est que je voulais attendre le rapport du comité McGrawth », a dit M. Mulroney tout en reconnaissant que cela lui avait coûté cher.

Pour prouver sa bonne foi, M. Mulroney a précisé qu'il invitera les individus déjà nommés à se rendre devant un comité parlementaire. « Il a notamment précisé que le nouveau greffier du Conseil privé, et les sous-ministres des Finances, de l'Expansion industrielle régionale, de la Justice et des Affaires extérieures seront interrogés par un comité parlementaire. On s'attend à ce que ce rôle soit exercé par les divers comités de la Chambre des communes.

La loi sur les lobbies, à laquelle les libéraux avaient déjà songé, obligera les associations qui font des représentations auprès du gouvernement fédéral, à s'enregistrer. « Il est important que les ministères sachent à qui ils ont affaire, qui les paie et combien », a précisé M. Mulroney.

Le premier ministre a indiqué que cette loi s'appliquera également aux organismes représentant des « intérêts étrangers » au

Canada. On ne semblait pas très bien savoir, dans son entourage, ce que cela pourrait signifier. Il ne peut s'agir des ambassades qui sont déjà régies par la Convention de Genève. Il existe cependant beaucoup d'autres organismes représentant des intérêts politiques étrangers, ou des groupes d'entreprises et même des syndicats étrangers. Le gouvernement devra préparer une loi à ce sujet et sa discussion devrait donner lieu à d'intenses... lobbies.

Les directives sur les conflits d'intérêts, qui devaient être rendues publiques à Vancouver, ressembleront à celles que M. Pierre Trudeau avait établies en 1980. M. Mulroney a précisé que son prédécesseur avait mis au point « quelque chose de pas mal bon ». Il entend cependant clarifier la situation des parents de ministres pour éviter l'embarras dans lequel des membres du cabinet ont été mis l'année dernière.

Quant aux autres questions discutées pendant ces deux jours de réunion du comité des priorités, le premier ministre s'est montré plutôt avare de détails. La question des relations commerciales avec les États-

Unis a été à l'ordre du jour mais le premier ministre n'avait rien à dire à ce sujet. Il a renouvelé l'engagement pris à Québec de faire connaître sa position avant la mi-septembre. « Le président des États-Unis et moi-même allons faire connaître nos intentions dans les délais prévus. »

Le premier ministre a rappelé que personne n'accepte le statu quo et il a une fois de plus souligné que le rapport de la Commission Macdonald — le 5 septembre — devrait plonger le pays dans un débat national sur la question.

La discrétion du premier ministre sur les travaux de son cabinet restreint suggère que l'état des travaux n'a pas tellement avancé pendant l'été. Il appartiendra au cabinet le 6 septembre et au caucus le 7 à clarifier tout cela.

Et comme l'indiquait à LA PRESSE un proche conseiller du premier ministre avant cette réunion de Vancouver, « la semaine de la rentrée parlementaire — après le 9 septembre — sera cruciale: c'est là que le gouvernement fera vraiment savoir où il s'en va. »

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

Un communiqué conjoint reflète parfaitement le sentiment des chefs des provinces face à l'initiative d'Ottawa. Le communiqué reprend en tous points les griefs exposés plus tôt par la délégation du Québec.

Deux autres communiqués conjoints émis en milieu de journée expriment des inquiétudes communes en matière de politique monétaire et de fiscalité.

Tous ces sujets vont évidemment être au menu de la Conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu à Halifax, en novembre prochain.

« Le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé pour sou-

nir artificiellement le dollar canadien a des conséquences négatives pour la croissance économique », notent pour l'instant les premiers ministres des provinces, qui conviennent d'autre part de la « nécessité d'améliorer le régime fiscal canadien en le rendant juste et moins complexe. »

Bref, il s'agit de rappeler au gouvernement Mulroney certaines des promesses, notamment en matière d'équité fiscale, faites un an plus tôt.

« Très souvent, lorsqu'un ministre du Québec élève la voix sur un dossier qui n'avance pas assez vite à notre goût, on devient des chicaniers nationaux. On a exprimé notre mécontentement, pas seulement nous mais presque tout le monde, sur le dossier de la formation de la

main-d'oeuvre et de la création d'emploi. En matière de transferts fiscaux, de péréquation, on est loin d'être heureux et les autres non plus », a ajouté le ministre des Finances, M. Yves Duhaime.

Reste la question du libre-échange avec les États-Unis, certes la plus polémique, mais aussi la plus discutable. Encore là, la position de base du Québec — participation des provinces au processus de négociation — est facilement endossable par les autres parties du pays, par ailleurs divisées entre la propension ontarienne à la prudence et l'enthousiasme des provinces de l'Ouest pour une très grande libéralisation des échanges.

FLORE D'ici

avec Florian Bernard

L'ÉPILOBE

— 43 —

■ L'épilobe à fleurs rosâtres — ou petit laurier — est l'une des plantes les plus communes des lieux incultes et des champs ensoleillés. Elle est abondante le long des voies ferrées, des chemins de campagne et des ornières. Notre épilobe commune recouvre toutes les parties du Québec et pousse bien au-delà de nos frontières, s'étendant jusqu'en Sibérie.

C'est une plante qui fleurit de bas en haut. Les tiges se recouvrent rapidement de fleurs à quatre pétales que visitent les bourdons et les abeilles. Les Indiens broyaient la racine de l'épilobe pour composer un onguent employé contre les furoncles et les maux de peau.

Outre l'épilobe commune (angustifolium), on trouve aussi au Québec l'épilobe étroite (strictum), à floraison estivale, qui affectionne les tourbières et les lieux humides, l'épilobe palustre aux fleurs roses ou blanches, commune dans les tourbières, l'épilobe poilue



Votre pelouse aujourd'hui

■ C'est aujourd'hui que prend fin la publication de cette chronique. Au nom du public et au nom de l'Association québécoise des techniques de l'eau, nous tenons à remercier le journal LA PRESSE d'avoir pris l'initiative de publier cette chronique. Depuis près de quatre mois, le public a pu bénéficier des recommandations d'arrosage des pelouses, tout en étant sensibilisé à l'importance d'une utilisation rationnelle de l'eau potable. Les commentaires recueillis à notre Association ont été très favorables à cette initiative. Nous espérons donc renouveler cette collaboration avec LA PRESSE l'an prochain, pour le bénéfice de tous.

ADRESSES		ADRESSES	
PAIRES	IMPAIRES	PAIRES	IMPAIRES
Acton-Vale	NR	Mont-St-Hilaire	NR
Beloeil	X	Ottum Park	NR
Candiac	X	Pointe-Calumet	NR
Châteauguay	X	Sorel	NR
Cowansville	X	St-Basile-le-Grand	NR
Deux-Montagnes	X	St-Constant	NR
Farnham	NR	St-Eustache	NR
Granby	X	St-Jean-Baptiste	NR
Grande-Île	NR	St-Louis-de-Terrebonne	NR
Joliette	NR	St-Mathias	NR
Lachenaie	X	St-Agathe-des-Monts	NR
La Prairie	X	St-Anne-de-Bellevue	NR
Laval	NR	St-Catherine	NR
LeGardeur	X	St-Madeleine	NR
Longueuil	X	St-Marthe-sur-le-Lac	NR
Mascouche	X	St-Thérèse	NR
McMasterville	X	Terrebonne	X
Mirabel	X	Vaudreuil	X
Montréal-Est	NR	Ville de l'Île-Perrot	NR

LÉGENDE: X — Interdit par le règlement municipal
NR — Arrosage non recommandé car humidité suffisante dans le sol
1 — Arrosage de 1h recommandé
2 — Arrosage de 2h recommandé

Ces recommandations quotidiennes d'arrosage des pelouses sont publiées en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). Établies à partir d'un calcul mathématique éprouvé, elles tiennent compte du volume d'eau nécessaire pour une croissance maximale de votre pelouse et de la capacité du sol à conserver l'humidité.

Ces recommandations sont valables s'il n'y a pas plu entre-temps. Une interdiction signifie qu'une municipalité défend d'arroser.

Enfin, tenez compte des heures permises pour l'arrosage dans le règlement de votre municipalité.

La Quotidienne à trois chiffres à quatre chiffres
Tirage d'hier 195 0263

LA MÉTÉO

VENDREDI, 23 AOÛT 1985
Aujourd'hui: Min.: 11° Max.: 24°
ENSEMBLE, FRÉQUENTS PASSAGES
NUAGEUX, POS. AVERSES
DEMAIN: CIEL VARIABLE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	8	18	Ens., nuag.
Outaouais	8	24	Ens., nuag.
Laurierville	9	21	Ens., nuag.
Gatineau de l'Est	9	21	Ens., nuag.
Mauricie	9	21	Ens., nuag.
Québec	9	21	Ciel var. av.
La-Saint-Jean	7	18	Nuag. av.
Bimoussi	8	19	Ens., nuag.
Capitale	8	19	Ens., nuag.
St-Jovite	8	18	Ens., nuag.
Saguenay	8	18	Ens., nuag.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	8	19	Ens., nuag.
Edmonton	4	11	Ens., nuag.
Regina	8	22	Ens., nuag.
Winnipeg	8	21	Ens., nuag.
Toronto	15	20	Ens., nuag.
Fredericton	11	25	Ens., nuag.
Halifax	15	22	Ens., nuag.
Charlottetown	14	25	Ens., nuag.
Saint-Jean	13	23	Ens., nuag.

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	17	26	23	33	
Buffalo	13	22	Pittsburgh	11	22
Chicago	13	23	S. Francisco	12	20
Miami	15	19	Séoul	18	26
New York	19	23	Dallas	26	38

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	14	20	Madrid	18	36
Athènes	21	33	Moscou	16	25
Acapulco	25	31	Mexico	12	24
Berlin	10	25	Oslo	11	19
Bruxelles	13	22	Paris	19	28
Buenos Aires	3	14	Rome	19	34
Copenhague	15	19	Séoul	24	34
Genève	12	28	Stockholm	10	15
Hong Kong	25	26	Tokyo	29	32
La Caire	22	34	Trinidad	27	33
Lisbonne	17	31	Vienne	14	23
Londres	14	21			

LES MULTIPLES DÉMÊLÉS DES HELL'S ANGELS DU QUÉBEC

On saura lundi si les neuf seront libérés

JOLIETTE — Ce n'est que lundi prochain qu'on saura si les neuf motards détenus relativement à la tuerie des Hell's Angels du chapitre de Laval, pourront ou non reprendre leur liberté tout en continuant de se présenter devant le coroner pour la suite de l'enquête.

RAYMOND GERVAIS

Le coroner Jean-B. Falardeau se donne en effet le week-end pour parcourir les quelques 900 pages de notes sténographiques qu'il a en sa possession, avant de rendre sa décision relativement à la requête des avocats de la défense portant sur la juste cause en détention des motards.

Hier après-midi, les trois avocats des Hell's, Mes Jacques Bouchard, Michel Dussault et Léo-René Maranda, ont tour à tour, dans leur plaidoirie, essayé de démontrer au juge Falardeau que la détention de leurs clients respectifs n'était pas nécessaire pour assurer leur présence devant le coroner.

Me Bouchard estime que la Couronne ne possède pas toutes les preuves qu'elle prétend avoir et que, si le procureur général avait tant de preuves, il devrait porter immédiatement des accusations contre ses clients. « Selon moi, aucune preuve probante n'a été présentée au cours de l'enquête, qui pourrait priver mes clients de leur droit à la liberté », a-t-il dit.

Me Dussault abonde dans le même sens et fait remarquer que

son client, même s'il savait qu'on le soupçonnait de meurtre, n'avait pas quitté le Québec et avait toujours gardé les mêmes habitudes. Quant à Me Maranda, il estime que toute cette affaire, largement publicisée par les médias, fait trop de bruit et qu'il sera difficile de trouver un jury impartial si des accusations devaient être portées.

Cap sur la Floride

Me René Demingue, qui représente la Couronne, a soutenu pour sa part que les motards avaient bel et bien l'intention de quitter le Québec s'ils étaient remis en liberté. Plus tôt dans la journée, l'agent Louis De Francisco, de la Sûreté du Québec, avait indiqué qu'une personne avait déclaré à un policier que deux des motards détenus, en l'occurrence Charles Filteau et Robert Richard, avaient discuté de la possibilité de fuir en Floride si jamais ils étaient remis en liberté.

Me Demingue a également soutenu que l'argument de la défense, selon lequel les motards ne s'étaient pas enfuis au moment où ils savaient qu'on les soupçonnait de meurtre, ne tenait pas. « En avril et jusqu'en juin, les preuves contre eux étaient minces, a-t-il dit. Aujourd'hui, c'est bien différent et ils le savent. Nous avons des déclarations de témoins, de délateurs, ainsi que l'écoute électronique. Ils auraient toutes les raisons de fuir la justice », de dire l'avocat.

Rappelons que la SQ recherche toujours une quinzaine de motards relativement à la tuerie des

membres du « North Chapter » et que trois des motards recherchés auraient été, d'après le témoignage de l'agent De Francisco, « sur le gun » le 24 mars dernier à Lennoxville. Il s'agirait de Réjean « Zig-Zag » Lessard, Jean-Yves « Bull » Tremblay et Georges « Bo-Boy » Beaulieu.

Me Demingue a aussi souligné que le policier De Francisco avait fait la preuve que tous les membres des chapitres de Sorel et de Lennoxville des Hell's Angels, étaient présents au moment de l'élimination des motards de Laval le 24 mars au repaire de Lennoxville et qu'ils n'étaient certainement pas intéressés à raconter en public ce qui s'était passé. Le représentant du procureur général a ajouté que Claude « Coco » Roy avait payé de sa vie ses bavardages.

Les neuf motards susceptibles d'être remis en liberté lundi sont : Jacques « Jack » Pelletier, Robert « Tiny » Richard, Guy « Mouski » Rodrigue, Luc « Sam » Michaud, Yvon Rodrigue, Charles « Cash » Filteau, Richard Rousseau, Michel « Sky » Langlois et Lionel « Figg » Deschamps.

VÉRITABLE CAS DE BARBARIE, SELON UN SPECTATEUR

Suspect de 6 meurtres, Genest cité à son procès pour un 7e

■ Michel Genest, jeune colosse de 29 ans qui deviendra vraisemblablement le 11e témoin important à l'enquête que préside le coroner Jean-B. Falardeau, à Joliette, a été cité à son procès, hier, pour un septième assassinat qu'il n'est cependant pas relié directement à la tuerie collective de Lennoxville.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est en effet pour le meurtre de Christian Bozek, un jeune revendeur de drogues qui n'a jamais fait partie d'aucun clan de motards, que le prévenu reviendra devant les Assises, au début de septembre. Le juge Bruno Cyr a radicalement écarté la demande de libération pure et simple que ses procureurs avaient formulée à la fin de l'enquête préliminaire, la semaine dernière. On a facilement compris pourquoi.

Assassinée le 21 février dernier dans un bar de Laval, la victime avait été retrouvée dans les eaux du Saint-Laurent, deux mois plus tard, son corps flottant dans un sac de couchage. L'enquête ayant été tenue sous une ordonnance de non-publication, on ne peut rap-

porter ni les témoignages entendus, ni le résumé horrifiant qu'en a fait le tribunal, hier, en prononçant son jugement.

De la barbarie d'un autre âge

À la sortie de la salle d'audience, un spectateur dégoûté semblait toutefois exprimer le sentiment général en lançant : « C'est de la véritable barbarie qu'on croyait propre à un autre âge que le nôtre. »

Genest, qui faisait partie du chapitre des Hell's Angels de Laval jusqu'au printemps dernier, avait été épargné d'avance par ceux qui avaient planifié le massacre du 24 mars. On avait décidé de l'accepter au sein des Hell's de Sorel, ceux-là même qui allaient exécuter ses anciens compagnons.

Il n'aurait pas été effectivement présent à Lennoxville (on avait peut-être peur de l'occire par erreur), mais il aurait été au courant des plans de son nouveau groupe, et, de ce fait, pourrait être aussi accusé par le jeu de la complicité.

Il est par ailleurs soupçonné

d'avoir été celui qui a accepté le « contrat » donné pour avoir la tête de Claude « Coco » Roy et, selon ce que l'on a entendu jusqu'à maintenant à Joliette, il pourrait être celui qui a blessé mortellement cet autre rescapé du 24 mars, dans un motel de Sainte-Julie.

Du blanc au noir

Tout habillé de blanc au début de son enquête, il y a quelques semaines, le prévenu avait revêtu un ensemble tout noir, hier, ayant peut-être fait son deuil de la liberté qu'il ne semble pas tellement prêt de recouvrer.

Lors de son arrestation, il avait incidemment été incarcéré dans le quartier réservé à ceux qui « parlent » ou veulent parler, au 4e étage des quartiers de détention de Parthenais. Et tout le monde s'était alors imaginé qu'il était le tout premier délateur « converti » par les enquêteurs de la SQ.

Depuis, il a toutefois été transféré, avec ses congénères, quatre étages plus haut. Il semble bien qu'il ait décidé de ne pas desserrer les dents pour aider à l'inculpation de ses nouveaux amis.

LA FUSILLADE DE ROCK-Forest

La commission réclame de nouvelles expertises sur la porte du motel

■ SHERBROOKE — La Commission de police a ordonné hier que le laboratoire de Police scientifique procède à de nouvelles expertises sur la porte de l'unité 5 du motel Le Châtilon, trouée de balles lors du drame survenu à cet endroit le 23 décembre 1983.

ANDRÉ PÉPIN

La scène du drame n'ayant pas été protégée adéquatement après la fusillade qui a coûté la vie à Serge Beaudoin, certaines analyses scientifiques n'avaient pu être complétées à l'époque. Par exemple, des ouvriers avaient replâtré les trous laissés par les balles dans les murs de la chambre.

C'est maintenant à la lumière de nombreux témoignages entendus depuis le début de l'enquête que les commissaires ont rendu cette décision. Les experts pourront notamment tenir compte de la position exacte des lits dans la chambre, de l'endroit où un projectile de calibre 45 a été retrouvé dans une chambre voisine, des photographies prises sur les lieux après le drame.

Ces expertises, selon l'ordonnance, porteront exclusivement sur deux points.

— les trajectoires des projectiles tirés à travers la porte, particulièrement celui ou ceux de calibre 45, en tenant compte des plans et indications déposés devant les commissaires.

— l'angle et le degré d'ouverture de la porte lorsqu'elle appuyait contre la chaîne de sécurité.

Les scientifiques ne mesureront pas la force de frappe nécessaire pour briser une chaîne de sécurité. Ils ne procéderont pas non plus à l'analyse des traces physiques laissées sur la porte, à l'exception des trous de balles.

La porte « bimée » est gardée dans les voutes de la Sûreté du Québec, tandis que la poignée, son mécanisme, de même qu'une partie de la chaîne de sécurité ont été déposés durant l'enquête. Toutes ces pièces seront mises à la disposition du laboratoire.

Durant la présente enquête, de même qu'au cours des précédentes procédures, les scientifiques ont soutenu que le projectile de calibre 45 avait été tiré à travers une porte ouverte dans un angle de 45 degrés. Cette opinion tend à confirmer le témoignage du détective Roger Dion qui déclare avoir tiré un coup de feu au moment où la porte du motel se refermait sur lui.

Les commissaires Roger Gosselin, Jacques Dufort et Raymond Bolly ont rendu une seconde ordonnance pour exiger que le même laboratoire tente d'éliminer les interférences qui

empêchent d'entendre toutes les conversations qu'ont tenues les policiers sur les ondes radio ou au téléphone durant l'heure qui a précédé le drame.

Plusieurs phrases sont en effet inaudibles sur la bande maîtresse enregistrée au poste de police. Le directeur de police devra, si le laboratoire ne parvient pas à éliminer ces interférences, produire une cassette de ces conversations.

Ce travail des experts devrait normalement être complété lors de la reprise des travaux de la commission, le 10 septembre.

Le stress et les contradictions

Un autre policier, Richard Dusseault, témoin du drame de Rock-Forest, a témoigné devant la commission pour expliquer qu'il était tellement traumatisé par l'événement qu'il venait de vivre qu'il a omis dans son rapport d'indiquer que son collègue André Castonguay avait enfoncé la porte du motel d'un coup de pied.

« En arrivant chez moi, ce matin-là, j'ai pris un somnifère. On m'a tiré du lit pour m'ordonner de rédiger un rapport. Je ne savais même plus si nous étions le jour ou la nuit », a indiqué le policier.

M. Dusseault a été le premier à se porter au secours de Serge Beaudoin qui gisait entre les deux lits de la chambre. Il a demandé aux enquêteurs présents près du moribond de lui faire la lecture de ses droits. « J'ai passé la moitié de ma vie à secourir les autres », a dit le policier, visiblement ému.

Un autre gendarme présent, Mario Belair, avait pour sa part indiqué dans un rapport rédigé le matin du 23 décembre, que le détective Roger Dion avait tenté d'enfoncer la porte d'un coup d'épaule.

Cette apparente contradiction qui ressort du témoignage de M. Belair et l'omission de M. Dusseault, trouveraient leur explication dans le fait qu'ils étaient tendus et traumatisés quelques heures après le drame.

L'avocat des policiers, Me Michel Proulx, a d'ailleurs déposé hier un article d'une revue scientifique traitant du stress ressenti par les témoins d'une fusillade. L'article, basé sur une expérience effectuée au sein de la police de Chicago au début des années 60, affirme que le stress peut avoir une influence importante sur les témoins d'une fusillade, durant les heures qui suivent le drame.

Le policier Dusseault, à la fin de son témoignage, a souligné à ce sujet qu'il avait toujours soutenu par la suite avoir vu M. Castonguay enfoncer la porte. « Je l'ai dit devant le coroner, durant le procès et je le répète aujourd'hui sous serment, c'est ce que j'ai vu. »



Les 21 ouvriers de la société George Hantscho Co. Inc., à Mount Vernon, dans l'État de New York, ont appris avec plaisir que leur billet était l'un des trois gagnants donnant

droit à un tiers du gros lot de \$41 millions. Chacun des ouvriers recevra environ \$652 000. (téléphoto AP)

Trois billets gagnants pour le gros lot de \$41 millions au loto de N.-Y.

■ NEW YORK - (d'après AP) — Trois billets gagnants, dont un appartenant à un homme de Brooklyn et un autre acheté par un groupe de 21 ouvriers, se sont partagés hier le gros lot le plus important des annales nord-américaines, soit \$41 millions à la loterie de l'État de New York.

« Nous avons reçu et validé un billet gagnant, et il appartient à un homme de Brooklyn », a déclaré M. John Quinn, directeur de la loterie.

Pour leur part, à Mount Vernon,

dans l'État de New York, un groupe de 21 ouvriers d'une usine fabriquant des presses d'imprimerie étaient d'une rare exubérance en racontant à des journalistes qu'ils détenaient un billet gagnant.

Ils s'étaient mis d'accord pour investir chacun un dollar et rassembler ainsi \$21 pour jouer et, le cas échéant, partager les gains. Hier matin, les 21 employés ont signé un accord stipulant que les gains seraient partagés à égalité entre tous.

« Je croyais que c'était une

bonne idée de jouer ensemble », a expliqué Peter Lee, 38 ans, habitant une petite ville au nord de New York. « Nous sommes comme une famille ici. Nous nous entendons bien avec notre patron. Nous avons décidé de tenter notre chance. »

La loterie a donné lieu à une participation sans précédent mercredi dans l'État de New York, où l'on a vendu plus de 20 000 billets à la minute.

Il y avait une chance sur six millions pour qu'un seul gagnant

emporte les \$41 millions. Il fallait tirer six numéros d'un ensemble de 48.

Les numéros gagnants ont été 14, 17, 22, 23, 30 et 47.

L'enjeu de la loterie a atteint le montant record de \$41 millions parce qu'elle n'avait pas trouvé de gagnant depuis le 27 juillet, date à laquelle le lot s'élevait à \$2 millions. Le « jackpot » a augmenté de \$435 000 par million de dollars encaissés en ventes, et le gros lot est devenu, mercredi, le plus important de l'histoire de l'Amérique du Nord.

La « cohabitation » à l'école Mount Royal ?

■ À quelques jours seulement de la rentrée scolaire, la cour peut-elle décider que le Mount Royal High School, cette école anglaise devenue école française il y a quelques mois par décision de la Commission scolaire du Grand-Montréal, accueillera désormais des élèves des deux langues ?

C'est la question que l'on a débattue toute la journée, hier, devant le juge Pierre Michaud, de la Cour supérieure, et que l'on discutera encore aujourd'hui devant le même magistrat.

Représentant l'Association des parents, Me Julius Gray a pour sa part soutenu que la décision des commissaires avait été prise sans véritable consultation avec les intéressés et pour des raisons politiques.

Il a dit que, sans l'injonction réclamée, les élèves déplacés vers une douzaine d'autres éco-

les anglaises vont subir de sérieux préjudices, dont l'obligation de prendre deux heures chaque jour, dans certains cas, pour se rendre à leur nouvelle maison d'enseignement et en revenir. Le procureur de la Commission, pour sa part, a soutenu que toutes les formalités prévues par la loi avaient été remplies et que revenir en arrière causerait de plus grands préjudices encore. Il a expliqué que la plupart des élèves déplacés sont effectivement inscrits ailleurs, que des professeurs leur ont été assignés. Alors que Me Gray avait soutenu qu'une injonction devait être favorable au maintien du statu quo, Me Irving a souligné que le statu quo, c'est justement la situation dans laquelle on se trouve à si peu de temps de l'ouverture des classes.

Aujourd'hui, c'est le représentant du procureur général, Me Louis Bernard, qui apportera son point de vue.

Minoxidil: une lotion miracle pour les chauves

■ OTTAWA - (d'après PC) — Un médicament utilisé pour traiter l'hypertension a été expérimenté avec des résultats surprenants comme lotion capillaire pour les chauves, a révélé le docteur Catherine Rudy.

La dermatologue d'Ottawa, qui prononçait une conférence dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association médicale canadienne, a précisé que des chercheurs américains vérifient présentement l'efficacité du Minoxidil auprès de personnes chauves.

Une première étude a démontré que 32 p. cent des individus qui se sont massés le crâne deux fois par jour pendant un an à l'aide de ce produit ont eu la surprise de voir leurs cheveux repousser.

Des résultats étonnants ont été obtenus chez les chauves dont le crâne était dégarni depuis moins de 10 ans, mais surtout chez les personnes dont le crâne

n'était encore que partiellement dégarni.

Le dermatologue a dit qu'on ne connaît pas encore la raison de l'efficacité du médicament comme lotion capillaire, mais une des hypothèses veut que le Minoxidil aurait pour effet de stimuler la circulation du sang au niveau crânien.

Le fameux médicament n'est sur le marché canadien et américain, sous formes de comprimés, que depuis deux ans. Les médecins qui prescrivaient du Minoxidil à des patients souffrant d'hypertension en ont la surprise de constater que des poils poussaient non seulement sur les jambes et les bras de leurs patients, mais également sur le visage.

Les médecins croient que le médicament est relativement sans danger, mais personne n'est encore en mesure de prédire quels seront les effets secondaires de son utilisation.

LA SUCCESSION DE RENÉ LÉVESQUE

Luc Gagnon a réussi, avec une campagne modeste, à diffuser ses idées écologistes

■ Luc Gagnon ne remportera pas la lutte au leadership du Parti québécois et pourra terminer ses études en sciences politiques. Il est le premier à le savoir et ne s'en fait pas outre mesure.

Mais il aura réussi, avec une campagne modeste, à faire parler de ses idées à la « une » des journaux, à provoquer des éditoriaux, à passer au « Point » de Radio-Canada et à participer à des émissions d'affaires publiques à la radio, bref à donner aux idées écologistes qu'il défend une tribune qu'elles ont rarement eue dans le passé.

Avec ses verres, son visage imberbe, son veston et sa cravate, Gagnon fait davantage homme d'affaires qu'« écolo ». Durant six ans, il a pratiqué la profession d'informaticien avant de se lancer en urbanisme, qu'il enseigne d'ailleurs au niveau universitaire.

Il avait tout un défi à relever: donner une crédibilité à une candidature somme toute marginale. De ce côté, il a réussi.

Lorsque LA PRESSE a annoncé en primeur sa candidature, nombreux sont ceux qui ont cru à un coup de sonde qui s'arrêterait là. Mais quand il a organisé une conférence de presse au Centre Saint-Pierre, et qu'il y est apparu entouré de plusieurs militants, les journalistes se sont dits qu'il

représentait peut-être un courant d'opinion important.

Un vrai péquiste

Mais ce courant était-il péquiste?

M. Gagnon affirme que oui et il a pris les moyens pour le démontrer.



PIERRE VENNAT

C'est ainsi qu'il insiste pour dire qu'il a été président d'association de comté (Bourassa), avant de démissionner de son poste dans le comté voisin (Sauvé) où il est secrétaire de l'association en plus d'être secrétaire régional des péquistes des 17 comtés de Montréal-Ville-Marie. Le président de l'association péquiste de Sauvé lui sert d'ailleurs d'organisateur en chef.

Il s'est aussi fait fort de démontrer que c'est lui qui a fait adopter les propositions touchant l'écologie et le travail partagé qu'on retrouve dans le vaste catalogue fourre-tout que constitue le programme du Parti québécois. Il se présente donc pour s'assurer que ce volet du programme, qu'il considère important, ne sera pas sacrifié comme l'a été le volet indépendantiste.

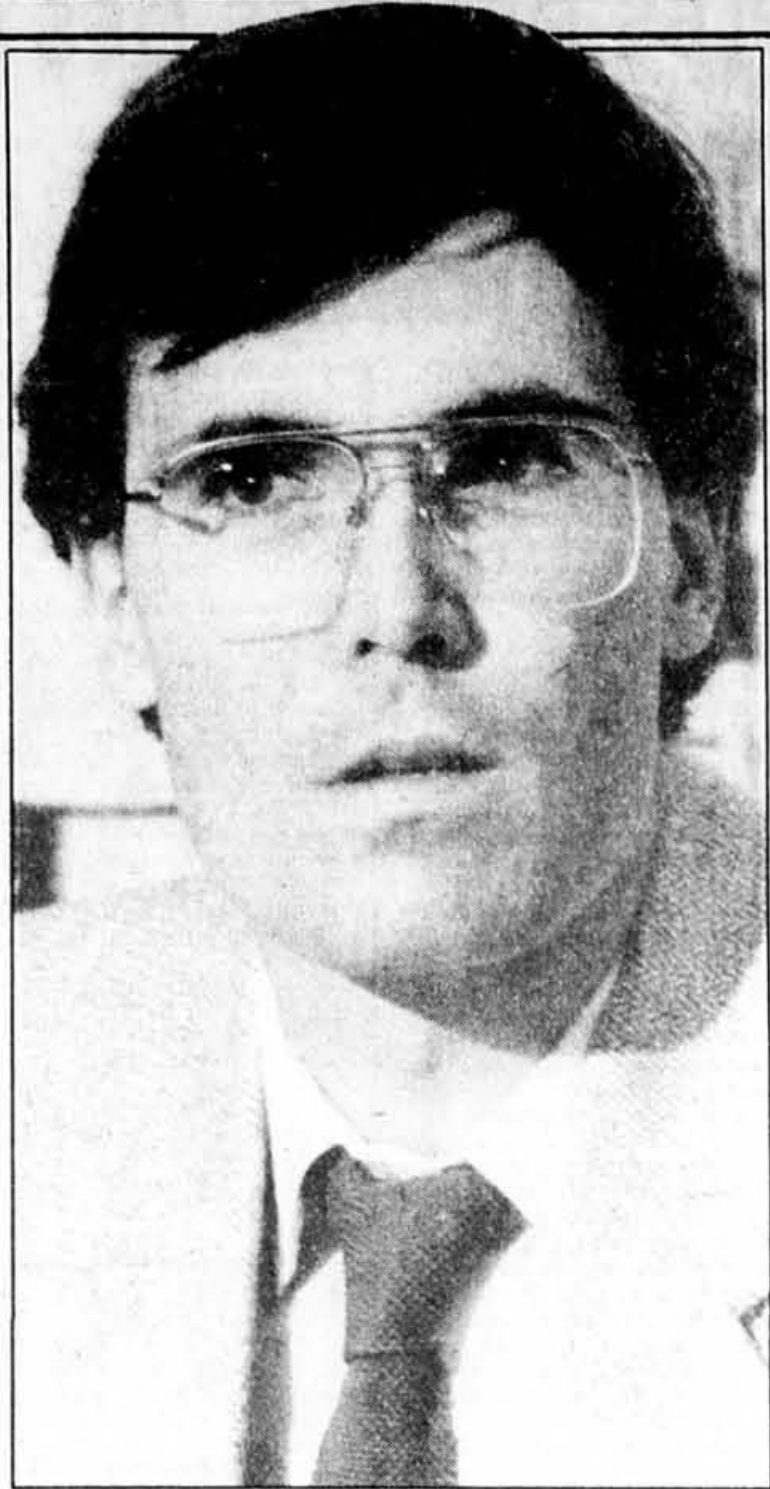
Pour ce faire, il s'est assuré, pour le lancement de sa campagne, les services du coordinateur du comité des jeunes du parti, Jean-Marc Léger, le fils du pittoresque ministre Marcel Léger. Et pour bien démontrer son sérieux, quelques écologistes et un professeur de l'Institut de botanique de l'Université de Montréal sont venus lui donner leur appui.

Enfin, le candidat y est allé d'un texte d'avant-garde, proposant ni plus ni moins que la transformation à l'électricité du système des 150.000 logements québécois encore chauffés à l'huile. La publication dans plusieurs journaux du contenu du document a permis à M. Gagnon de franchir le cap de la crédibilité.

Quelques jours plus tard, il réapparaissait à la permanence du parti avec un bulletin de présentation garni de plus de 300 signatures, de militants de 47 comtés qui appuient sa candidature. C'était plus que plusieurs n'auraient cru.

Partout au Québec, dans le cadre des assemblées régionales, on parlera maintenant d'écologie.

Au fond, c'est tout ce que Luc Gagnon et ses partisans espèrent... pour le moment. Car ils osent désormais rêver tout haut d'un véritable parti « vert » au Québec.



Luc Gagnon

Pauline Marois confierait le développement régional aux régions

■ SHERBROOKE — La ministre-candidate à la direction du Parti québécois, Pauline Marois, est prête à confier la responsabilité du développement régional, avec budgets et pouvoirs correspondants, aux régions qui voudront en assumer la contrepartie: la responsabilité d'avoir des compte-rendus à la population en cas d'échec.

PIERRE VENNAT

Sous un régime Marois, les programmes seraient évalués non pas selon des normes, mais selon les objectifs poursuivis et les résultats obtenus. « On ne s'intéresserait plus à la façon de créer des emplois mais plutôt au nombre d'emplois créés ».

En un mot, selon cette formule, les programmes de développement régional pourraient varier selon les régions, au lieu de répondre à des critères établis par les gouvernements régionaux. En contrepartie, toutefois, les gens des régions devraient faire preuve d'efficacité.

Les gens des régions, qui aux dires de la ministre ont déjà commencé à se concerter sur des objectifs communs, via les sommets socio-économiques, n'auraient qu'à polir cette concertation via les Conseils régionaux de développement ou autres organismes similaires.

Mme Marois a reçu un bon accueil de la centaine de personnalités et représentants du milieu des affaires qu'elle rencontrait hier soir, dans l'Estrie. Il semble cependant que son idée d'idée et le risque qu'elle comporte aux yeux de certains prendra encore un peu de temps avant de faire son chemin.

C'était la première fois que Mme Marois, qui a fait de la décentralisation des pouvoirs et la régionalisation un de ses chevaux de bataille s'avancait aussi loin dans la définition de son projet.

A la veille de l'assemblée régionale de Sherbrooke, dimanche, il semble que Mme Marois soit bonne deuxième dans la région, loin, cependant derrière Pierre Marc Johnson.

Selon des sondages internes du PQ et des médias locaux, l'organisation Johnson, qui a l'appui du ministre de la région, Raynald Fréchette et de la députée de Johnson, Carmen Juneau, obtiendrait plus des deux tiers des voix.

Mme Marois recueillerait au moins 20 p. cent du reste des voix, bien que Jean Garon, qui fera aujourd'hui campagne à Sherbrooke, bénéficie lui aussi d'appuis tangibles.

Garon propose l'emploi permanent « sur mesure »

■ QUEBEC — Jean Garon ne fait jamais rien comme les autres, même si l'objectif à atteindre est le même! Ainsi, pendant que ses concurrents à la succession de René Lévesque

YVON LABERGE de notre bureau de Québec

proposent le travail à temps partagé et la retraite anticipée comme moyen de lutter contre le chômage, il opte, lui, pour l'emploi permanent sur mesure et une politique de main-d'œuvre relevant uniquement du Québec.

Comme il l'a expliqué hier en conférence de presse, « l'emploi sur mesure » n'a d'autre but que de permettre aux travailleurs qui le veulent, de raccourcir leur temps de travail sans renoncer à leur sécurité d'emploi.

Cela étant admis et accepté sur une base volontaire, le temps de

travail ainsi libéré permettrait à d'autres personnes d'accéder au marché du travail et de stimuler l'économie par leur niveau de consommation plus élevé.

Sans compter, croit M. Garon, que si cinq p. cent des travailleurs diminuent volontairement de moitié leur temps de travail, le taux de chômage, de 12 p. cent qu'il est aujourd'hui, sera ramené à 10 p. cent!

« Beaucoup de choses ont été écrites et dites sur cette notion à la mode qu'est devenu le travail à temps partagé », note M. Garon. Mais je ne crois pas qu'on ait abordé cette question de la bonne façon ni en termes suffisamment concrets.

Dans l'esprit du ministre de l'Agriculture, cela veut dire qu'il ne faut pas chercher midi à quatorze heures et c'est pourquoi il propose un plan en six points qui va de la reconnaissance du tra-

vail à temps partiel permanent dans les lois du travail à l'introduction, sur une base volontaire toujours, du compagnonnage dans les entreprises publiques et privées. Le tout, sans mesures fiscales ni programmes de subventions.

Québec, maître-d'oeuvre

Mais cela, admet le ministre, ne suffira pas à créer tous les emplois dont le Québec a besoin pour les milliers de jeunes sans-emploi.

Il suggère donc que le Québec devienne le seul maître-d'oeuvre de ses politiques de main-d'œuvre en récupérant plus de pouvoirs d'Ottawa.

Ce faisant, il faudra revoir ces politiques et les multiples programmes de création d'emplois mis de l'avant par les deux gouvernements. Cela, « dans une ap-

proche unifiée en ce qui a trait au gouvernement habilité à intervenir mais diversifiée en ce qui concerne les modalités d'application à chaque secteur d'économie ».

« Sait-on que ce plein emploi de cette ressource humaine que représente notre jeunesse, ce plein emploi qui nous apparaît si inaccessible serait presque atteint si chaque entreprise créait un seul emploi pour un jeune », soutient M. Garon.

Je suis convaincu, poursuit-il, que cela est possible à la condition que nos politiques de création d'emplois soient rendues plus efficaces par la fin du doublement et en collant plus à la réalité de tous les secteurs économiques.

VENTE D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ AUX É.-U.

Guy Bertrand est d'accord avec Bourassa

■ SHERBROOKE — Le candidat Guy Bertrand trouve que le projet de Robert Bourassa de vendre de l'eau et de l'électricité aux américains est plein de sens.

PIERRE VENNAT

« Contrairement aux autres candidats péquistes, a-t-il dit hier à LA PRESSE, je suis loin de considérer farfelu le projet de Robert Bourassa. Par exemple, c'est moi qui le premier, devant la Commission MacDonald, ai parlé de la possibilité de vendre de l'eau aux États-Unis. M. Bourassa a repris mon idée et il s'agit d'un projet plein de sens.

Quant à sa Baie James 2, j'ai quelques réserves au plan de l'écologie et du mode de financement, mais une fois le Québec souverain je suis très ouvert à ce genre de projet et je crois possible d'exporter notre énergie aux États-Unis, surtout dans le cadre d'un marché commun Québec-États-Unis. »

« Nous avons le choix, a-t-il ajouté, entre demeurer Canadiens et pauvres ou s'intégrer aux États-Unis et devenir riches. »

M. Bertrand poursuit sa campagne en Estrie, à la veille de l'assemblée régionale qui, dimanche, réunira sur la même tribune à Sherbrooke les candidats à la succession de René Lévesque.

Abolir la taxe sur l'essence
Au cours de sa conférence de presse d'hier, il a déclaré qu'après l'accession du Québec à l'indépendance, un gouverne-

ment qu'il dirigerait abolirait immédiatement la taxe fédérale sur l'essence, qui sera portée de 17,2 cents à 19,2 cents le litre en septembre.

Me Bertrand a tenté de convaincre les journalistes de l'importance de cette position en affirmant notamment que c'est « avec l'énergie » que Pierre Trudeau a défait Joe Clark, en 80. Il a gagné le référendum et le rapatriement de la Constitution, a-t-il dit, en exploitant au maximum la peur des Québécois de manquer de carburant.

« Dans un éventuel marché commun avec les États-Unis, le prix québécois de l'essence à la pompe se rapprocherait sensiblement de celui payé par nos voisins du Maine et du Vermont », lance-t-il aux gens de l'Estrie, collés sur ces États américains et qui paient présentement l'essence bien plus cher.

Au cours des prochains jours, Me Bertrand fera résolument campagne en province, avec l'intention, notamment, d'exploiter au maximum la formule des lignes ouvertes à la radio.

« Les gens sont, en général, fatigués du Parti québécois. Ils ne veulent rien savoir de ses luttes internes, ne partent plus de René Lévesque et ne sont pas enthousiasmés par Robert Bourassa. »

« Mais mon idée de faire du Québec un État américain qui conserverait sa culture, les enthousiasme. Ils trouvent que c'est nouveau, original. S'il y avait un référendum là-dessus demain, les gens achèteraient l'idée, j'en suis persuadé », lance-t-il.



Jean Garon

« Le vote n'est pas tranché »

— JEAN GARON

■ QUEBEC — Moins de 40 jours avant le premier tour de scrutin — il peut ne pas en avoir un deuxième — Jean Garon ne croit pas que les membres du Parti québécois aient déjà décidé qui ils éliront comme président du parti et premier ministre du Québec.

YVON LABERGE de notre bureau de Québec

« Je crois que le vote n'est pas encore tranché, pas défini, a expliqué hier le ministre-candidat à la succession de René Lévesque. C'est un vote très volatile, c'est un vote en discussion. »

S'il concède que les candidats encore en lice ne sont pas nécessairement à égalité, il laisse clairement entendre que la lutte est loin d'être terminée.

D'ailleurs, soutient-il, depuis une quinzaine de jours le nombre de gens qui l'appuient s'est accru à un rythme incroyable. « Beaucoup plus que je ne l'aurais pensé moi-même », dit-il.

Sans jouer à l'autruche, il reconnaît qu'un certain nombre de membres ont été et seront influencés du fait que Pierre Marc Johnson a longtemps été présenté comme le dauphin de René Lévesque. Mais sans plus.

« Aujourd'hui, dit-il, les membres ne considèrent pas la succession de M. Lévesque comme un héritage. Ils vont regarder lequel a le mérite le plus et avec qui ils seront le mieux (...) Ils vont regarder aussi le passé des candidats, car c'est beaucoup plus une garantie d'avenir que les seules bonnes paroles. »

L'équipe Marois croit toujours à la victoire

■ Jacques Renaud, le directeur de campagne de Pauline Marois, ne se laisse pas impressionner par les augures qui donnent déjà Pierre Marc Johnson gagnant de la course à la succession de René Lévesque.

LOUIS FALARDEAU

« Notre objectif, c'est encore de gagner, dit-il, et ça ne nous paraît pas impossible. »

« L'objectif que nous nous étions fixé au départ, poursuit-il, est déjà atteint. Nous voulions battre Bernard Landry et finir bon deuxième au premier tour. Or, à cause du sondage, nous étions déjà deuxième quand la campagne a débuté et Bernard n'est plus là. »

« Maintenant que la deuxième place est assurée, dit-il, on pourrait dire on va la garder et on ne prendra pas de risque. Mais on a plutôt dit on va continuer, on va communiquer notre projet de société dans le but de le réaliser comme premier ministre. De cette façon, même si Johnson gagne, nos projets seront toujours sur la table. »

M. Renaud reconnaît que l'organisation de Mme Marois s'est mise sur pied un peu tardivement. « La candidate, dit-il, n'a commencé à réfléchir à la question qu'après la démission de M. Lévesque et n'a pris sa décision que le 3 juillet. Le 5, elle me demandait de diriger la campagne

et le 6 elle accouchait, ce qui a retardé quelque peu le départ. »

Diriger la campagne d'une femme politique est un défi nouveau et différent. « Le pouvoir au féminin, dit-il, ce n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité et il faut qu'on apprenne à vivre avec. On doit faire une campagne différente qui colle au fait que notre candidate est une femme. »

« Or on ne dispose d'aucun stéréotype féminin. On ne s'inspire quand même pas de Margaret Thatcher, la Dame de fer, car nous Pauline on l'appelle la Dame de cœur. »

Une équipe efficace

Conseiller en organisation de métier et vétéran de l'organisation au PQ, M. Renaud venait de quitter ONET après les déboires que l'on sait. Trois de ses principaux collaborateurs dans l'équipe Marois étaient également à ONET. Il s'agit de Daniel Roch, qui s'occupe des communications, de Martine Blanc, au financement, et de Françoise Labarre, en charge de la coordination.

M. Renaud s'insurge quand on fait le lien entre ONET et l'organisation Marois. « Ça n'a aucun rapport, dit-il, c'est des gens avec qui je travaille depuis longtemps, au PQ notamment, et que j'avais amenés à ONET comme maintenant chez Mme Marois. Il est tout à fait faux de dire que j'ai mis le réseau ONET au service de ma candidate. »

Les autres piliers de l'organisation sont Michèle Doyon, qui a

laissé son poste de directrice de cabinet chez Huguette Lachapelle pour prendre charge de la section opérations, Pierre Laflamme, un vieux militant péquiste maintenant au Fonds de solidarité de la FTQ, qui s'occupe du contenu et Jacqueline Dallaire, la secrétaire de comté de Mme Marois, qui dirige la permanence de Québec.

L'équipe s'est mise sur pied avec un peu de retard, mais elle a vite atteint son rythme de croisière et s'est révélée d'une grande efficacité par la suite. Lors de la première assemblée régionale, à Rimouski, par exemple, les supporters de Mme Marois ont gagné le concours de visibilité avec leurs drapeaux et leurs foulards bleus et verts.

M. Renaud, qui connaît bien les organisateurs de Pierre Marc Johnson pour avoir en maintes occasions travaillé avec eux au PQ, ne croit absolument pas qu'ils se sont volontairement fait discrets à cette occasion. « Chacun dit-il a déployé un maximum d'efforts en sachant bien l'importance de la première assemblée. Dire qu'ils ont voulu jouer low profile, c'est une façon élégante de s'en sortir. »

Il assure que la campagne de recrutement de son équipe a été couronnée de succès mais refuse d'en dévoiler les résultats. « On ne sait pas encore le chiffre exact car on n'a pas fini de compter, dit-il. Mais on en a vendu des milliers et on a manqué de temps. »



Perrin Beatty

Le Solliciteur général appuie la peine de mort

■ HALIFAX (PC) — Le Solliciteur général Perrin Beatty est entré dans ses nouvelles fonctions en donnant son appui au rétablissement de la peine de mort.

A l'occasion de son premier discours public en tant que Solliciteur général, il a aussi pris la défense du projet de son gouvernement, qui vise à garder les criminels dangereux derrière les barreaux.

Ex-ministre du Revenu, M. Beatty a pris la succession de Elmer MacKay, mardi.

Hier, M. Beatty a déclaré aux

journalistes que le rétablissement de la peine capitale, en particulier pour les meurtriers d'officiers de police ou de gardiens de prison, doit être considéré comme méthode possible de dissuasion pour d'autres criminels.

« (...) En tant que simple député, si un vote avait lieu aujourd'hui, je serais probablement en faveur (du rétablissement de la peine de mort), a déclaré M. Beatty.

Toutefois, il s'est dit d'accord avec le premier ministre Brian Mulroney — qui est lui-même contre la peine de mort — sur le fait que les questions économiques doivent avoir la priorité. Selon lui, il y a peu de chance que le sujet soit abordé aux Communes dans un avenir prochain.

Conditions plus strictes

S'adressant aux membres du

Barreau canadien réunis en assemblée annuelle, M. Beatty a d'autre part affirmé que les modifications proposées au programme de mise en liberté sous surveillance obligatoire demeureront en tête de liste de ses préoccupations.

Ce programme permet la libération automatique de tous les prisonniers détenus dans des institutions fédérales — à l'exception des détenus purgeant des peines à perpétuité — après qu'ils aient complété deux tiers de leur sentence.

Peu de temps avant l'ajournement estival des travaux du Parlement, les conservateurs avaient déposé un projet de loi en vue d'imposer des conditions plus sévères à la libération de criminels violents, ou de les garder en prison jusqu'à ce qu'ils aient purgé entièrement leur peine.

MULRONEY ET LES POLITIQUES AGRICOLES L'UPA crie à la trahison

■ Un an après l'élection de Brian Mulroney à Ottawa, l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) crie à la trahison. Les conservateurs n'ont pas respecté leurs engagements en matière de politique agricole, affirme Jacques Proulx, président de l'organisme qui représente les 47 000 agriculteurs de la province.

PIERRE GINGRAS

Non seulement s'en prend-il au gouvernement et au ministre fédéral de l'Agriculture, mais il dénonce aussi les 58 députés conservateurs, « ces hommes et ces femmes qui nous ont laissé tomber à la première occasion et qui ne se sont pas tenus devant debout devant l'adoption du projet de loi C-25 ».

Adopté en fin de session, ce programme d'assurance stabilisation ne fait pas l'affaire des producteurs du Québec qui se disent satisfaits du programme similaire qui existe dans la province. L'assurance stabilisation garantit un revenu minimum à l'agriculteur en cas de pertes majeures hors de son contrôle. Les producteurs et le gouvernement participent à l'établissement du fonds servant à payer les agriculteurs en cas de besoin.

Selon M. Proulx, la loi fédérale qui n'est pas encore en application amènera la disparition éventuelle du programme provincial. De plus, le président de l'UPA dénonce le fait que c'est le ministre fédéral qui aura, dans les faits, la seule responsabilité d'appliquer

aux récoltes de son choix le régime d'assurance.

« Il s'agit-là, dit M. Proulx d'une intrusion indémittible dans les affaires du Québec, une situation dont les députés conservateurs du Québec ne se sont même pas rendus compte. Il est vrai que les affaires agricoles sont souvent complexes, mais nos députés sont payés pour les comprendre adéquatement et nous défendre. »

Il accuse aussi Ottawa de retenir une somme de \$13 millions qui devrait être normalement versée aux producteurs de porcs québécois. En effet, le gouvernement fédéral refuse de verser cette somme aux producteurs porcins québécois qui ont connu des difficultés au cours des récents mois parce qu'il existe une assurance stabilisation au Québec.

Pourtant, Ottawa a versé une somme similaire aux producteurs des autres provinces qui ne participaient pas à ce régime contributif. L'UPA voit là une injustice et veut qu'une somme identique soit versée dans le fonds d'assurance du Québec.

Tout en affirmant que le gouvernement Mulroney entretenait des préjugés favorables à l'égard des producteurs agricoles de l'Ouest, l'UPA s'en prend également « aux vieux fonctionnaires qui continuent à faire la pluie et le beau temps au ministère ».

M. Proulx a aussi des mots très dur pour les conservateurs dans le domaine du crédit agricole fédéral dont les taux d'intérêt sont trop élevés, dit-il.



Les divorces, pour la prospérité des agents d'immeubles

■ La mode des divorces fait la fortune des agents d'immeubles. La moitié des maisons qui sont à vendre en ce moment appartiennent, semble-t-il, à des couples qui se séparent. Les vieilles maisons familiales ont disparu en même temps que les familles. Aujourd'hui on divorce et on déménage.

Et dire qu'il y a encore quelques années on annonçait des ventes de meubles en prétextant des fiançailles rompues. Maintenant, des fiançailles on est passé aux mariages. Et des meubles, aux maisons.

Tel couple se sépare et met sa maison en vente pour aller vivre, chacun de son côté, en appartement. Ce que ces gens ne savent pas, c'est que bientôt ils se lanceront dans de nouvelles amours passionnées, avec d'autres partenaires, et qu'ils voudront de nouveau acheter des maisons, parce qu'ils seront à l'étroit dans leurs appartements. Le jeu de chaise musicale va donc se poursuivre et les agents d'immeubles seront morts de rire.

On pourrait presque dire que pour le bien de l'économie et la prospérité des agents d'immeubles, il est bon que les couples se séparent. Si les mariages durent trop longtemps, les immeubles ne se vendraient pas aussi souvent. Et tout le monde sait que quand le bâtiment va, tout va.

L'héroïne qui tue

L'enquête du coroner sur la mort d'Anne-Marie d'Amours nous fait prendre conscience de l'ampleur et de l'acuité du problème de la drogue. Dans une entrevue exclusive qu'elle m'accorde, la mère de la jeune femme demande à tous les jeunes de penser à Anne-Marie, qui n'avait que 21 ans et qui est morte d'une simple piqure d'héroïne.

Mme Louise d'Amours est une femme remarquable. Quelques semaines seulement après la tragédie, elle affirme ne pas vouloir de vengeance contre Ben Gagnery, celui qui est détenu pour la mort de sa fille. « C'est l'homme que ma fille aimait, il est malade et il faut le soigner », me dit-elle. En attendant, elle a recueilli sa petite fille de trois ans dont elle s'occupe en souvenir de la défunte.

Les arcades et la drogue

Mme d'Amours ne nourrit pas les mêmes sentiments, cependant, envers les trafiquants et envers les propriétaires d'arcades d'amusement. C'est dans ces endroits, si populaires parmi les jeunes, que Gagnery dit se procurer l'héroïne avec la plus grande facilité. Et dans ces mêmes arcades, la Cour suprême a décrété dernièrement qu'on devait admettre les mineurs pour ne pas violer la Charte des droits canadiens. Les juges sont-ils bien renseignés ?

Non seulement les arcades, accessibles aux jeunes mineurs, sont-elles les supermarchés de la drogue, mais également de la prostitution. Rien d'étonnant à cela: la drogue coûte une fortune et pour se procurer cet argent les jeunes drogués vendent leur corps. Pas besoin d'être juge de la Cour suprême pour le comprendre.

Le danger sur deux roues

Ils vont se faire tuer. Ils sont en train de se faire tuer... les jeunes cyclistes qui roulent dans tous les sens sur les routes et les trottoirs. Ils vont à l'envers de la circulation, ne respectent pas les feux rouges, tournent dans tous les sens sans prévenir. On dirait que personne ne les avertis qu'ils doivent respecter le code de la route au même titre que les automobilistes.

Non seulement ces cyclistes mettent leur propre vie en danger, mais également celle des autres. Les automobilistes, qui ne sont pas tous des sans-cœurs, font souvent des embardées pour éviter de tuer un de ces cyclistes. En ce faisant, ils risquent eux-mêmes d'avoir des accidents. Même les piétons sont en danger, lorsque les cyclistes roulent sur les trottoirs. Certaines personnes âgées sont traumatisées et paniquent dès qu'elles aperçoivent une bicyclette.

La seule solution à ce problème est entre les mains de la police qui devrait intervenir à chaque fois qu'un cycliste ne respecte pas le code de la route. Ce serait la meilleure forme d'éducation. Mais la police, que voulez-vous, n'a pas toujours le temps d'agir pour protéger la vie et la sécurité des personnes. Elles est bien trop occupée à faire respecter les règlements de stationnement, qui deviennent d'ailleurs de plus en plus compliqués. Il y a de l'argent à faire avec ça, pour les municipalités. Le reste peut attendre.

La baleine volante...suite et fin

Il est matériellement impossible qu'un avion-citerne CL 215 averse un homme dans la mer et le recrache ensuite, sain et sauf, un peu plus loin. Les experts de Canadair sont formels: ça ne se peut pas. Les CL 215 aspirent l'eau par deux petites bouches, pas plus grosses que des paquets de cigarettes. Ces bouches sont même protégées par des grilles. Alors...

Il semble donc évident que les Corses, leurs journaux compris, se sont payé la tête du monde en prétendant une telle chose. Remarque que la fable était savoureuse et qu'ils n'ont fait de tort à personne en la racontant.

Et savez-vous qu'avec cette affaire on finit pas se poser également des questions sur le véritable Jonas et sa baleine vivante! Si un CL 215 ne peut pas avaler un homme vivant, une baleine le peut-elle? ...Est-ce que l'histoire de Jonas serait elle aussi une histoire de Corse?

Miller: un parti-pris?

■ TORONTO (PC) — M. Frank Miller a mis les conservateurs de l'Ontario en garde, hier, contre la tentation de tourner le dos à leurs partisans traditionnels des campagnes dans leur effort pour plaire aux électeurs urbains, à l'occasion du choix de son successeur à la direction du parti.

Dans une interview, M. Miller a dit craindre que les délégués au congrès au leadership « ne concentrent leur attention sur l'Ontario urbain », parce les conservateurs ont perdu des votes aux libéraux dans la plupart des villes, particulièrement à Toronto, au cours de l'élection du 2 mai dernier.

« J'ai toujours prétendu, a déclaré M. Miller, qu'il est plus facile pour celui qui vient d'un vil-

lage de comprendre les grandes villes que pour celui qui vient d'une grande ville de comprendre les villages. »

M. Miller lui-même est né à Toronto, mais il n'était qu'un adolescent lorsque ses parents ont déménagé à Bracebridge.

« En d'autres mots, a-t-il ajouté, le (prochain) chef ne doit pas nécessairement être de la région de Toronto. »

Ces propos de M. Miller peuvent laisser croire qu'il pourrait favoriser la candidature de M. Alan Pope à sa succession, même s'il a déjà dit qu'il resterait neutre.

M. Pope, qui est l'ancien Procureur général, est un avocat de Timmins dont la candidature doit être annoncée bientôt.

Broadbent de retour d'URSS

■ OTTAWA (PC) — Le chef du NPD Ed Broadbent a dit avoir acquis la certitude de l'importance « absolue » des puissances intermédiaires comme le Canada pour convaincre les États-Unis et l'URSS de conclure une entente sur le contrôle des armements.

M. Broadbent était de retour hier d'un séjour de trois semaines en Union soviétique, au cours duquel il a parlé au principal négociateur de l'URSS pour les pourparlers sur le contrôle des armements, Victor Karpov.

Le leader néo-démocrate a déclaré son intention de se rendre à Washington le mois prochain. Il y rencontrera le négociateur en chef américain, Max Kampelman.

La route à l'écoute.

Pourquoi perdre du temps dans votre auto et vous couper du reste du monde? Personne ne peut vous joindre et votre rendement est nul.

Plus maintenant!

Puisqu'il existe un outil qui vous permet de rester en contact même lorsque vous circulez sur la route.

Il s'agit du téléphone cellulaire GE-STAR de General Electric.

Tout aussi perfectionné que votre téléphone au bureau, il est également d'utilisation très facile. Il est en outre doté des caractéristiques suivantes: appel en attente, renvoi automatique, mise en mémoire de 30 numéros les plus souvent composés, composition du numéro avec combiné raccroché, rappel du dernier numéro et bien plus encore.

Pour plus de renseignements, il suffit de téléphoner au 1-800-268-1121 ou de poster ce bon.



GE-STAR
La route à l'écoute™

Écrivez-nous!

Compagnie Générale Électrique
du Canada Limitée
Radiocommunications mobiles
2055, rue Peel, bureau 850
Montréal, Québec H3A 3B8



GE-STAR est une marque déposée de General Electric Co. (E. U.)

Veuillez me faire parvenir plus de renseignements sur le téléphone cellulaire GE-STAR.

Nom _____
Fonction _____
Société _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Code postal _____
N° de téléphone () _____

Appelez-nous au 1-800-268-1121
À Montréal 288-0225



CGE est un représentant autorisé du système de téléphone cellulaire Bell.

Attention: grève inquiétante

La coïncidence elle-même est effarante: au moment où des gens mettent en doute les mesures de sécurité sur les avions d'Air Canada, la série de catastrophes aériennes prend encore de l'ampleur. Ce qui fait que des Canadiens, à tort ou à raison, voyageurs ou non, commencent à s'inquiéter de la sécurité à bord des avions de leur transporteur national.

L'écrasement de Manchester s'ajoute à un bilan qu'on croyait dramatique: jusqu'à cette semaine, depuis le début de l'année, l'aviation civile comptait déjà 1400 victimes, lisait-on dans LA PRESSE de mardi dernier. Rien de semblable depuis 1945, les pires années étant 1974 avec 1299 décès et 1972 avec 1210 autres. Et 1985 n'est pas terminée, évidemment. Dire qu'en 1984, l'aviation civile mondiale, c'est-à-dire dans les 156 pays membres de l'Organisation civile internationale, n'avait fait que 224 victimes.

Même s'ils se produisent loin de chez nous, ces malheurs affectent les voyageurs canadiens. Plusieurs s'inquiètent. Ont-ils raison?

Non, dit la direction d'Air Canada: l'accusation des grévistes et de leurs supporters concernant les mesures de sécurité déficientes est mensongère. Le personnel qui remplace les agents de bord réguliers a suivi un cours intensif touchant toutes les situations d'urgence qui peuvent se produire en vol. De plus, des inspecteurs de Transports Canada multiplient les visites et les vérifications d'usage. Si les cadres et les étudiants n'ont pas tous l'art de servir les plateaux avec élégance, ils sont préparés à réagir convenablement en toutes circonstances particulières.

Les syndiqués ne partagent évidemment pas le même avis. Ils prennent l'exemple de ces trois substituts que des pilotes ont dû refuser à leur bord parce qu'ils les ont jugés incompetents. Ils affirment que huit jours de cours ne peuvent remplacer une session d'un mois entier. «La sécurité des passagers des vols d'Air Canada est compromise depuis le déclenchement de la grève», disent-ils.

Le profane ne peut juger vraiment; il doit faire confiance à la direction s'il veut voyager ou suivre l'avis des grévistes, et de M. Brian Mulroney, s'il peut se permettre de boycotter la société d'Etat. Ce qui n'apparaît pas très raisonnable de la part d'un Canadien qui n'aurait comme prétexte que la peur.

Une telle situation est intenable. Les désastres récents nous rappellent que, même si le ciel est plus sécuritaire que les autoroutes, les catastrophes peuvent se produire dans les meilleures conditions possible.

Or, l'Etat ne peut permettre qu'un malheur se produise à cause d'un conflit de travail.

Il est bien difficile de porter un jugement radical sur les offres et les demandes: le calcul des heures du personnel volant est complexe. Leur rétribution aussi. Mais on sait que dans un premier temps, l'accord s'était fait et les syndiqués paraissent satisfaits, conscients des conditions acceptées par leurs collègues des autres compagnies aériennes concurrentes. On ne devrait pas se trouver loin d'une entente chez des gens de bonne volonté sensibles au réalisme.

Mais comme la sécurité est mise en question, le gouvernement ne peut faire durer cette grève: il doit intervenir immédiatement. Il peut refuser, bien sûr, au nom de ses principes sur la nécessité d'une déréglementation totale sans intervention de l'Etat. Son silence risque alors d'être grave et sa responsabilité, immense. Car cette grève a une particularité: elle touche à la vie.

Jean-Guy DUBUC

Dans le sillage du Polar Sea

Le ministre des Affaires extérieures fait contre mauvaise fortune bon cœur en renonçant pour l'instant à porter devant la Cour internationale de La Haye le litige avec les États-Unis touchant les droits du Canada sur le Passage du Nord-Ouest. M. Clark envisage en outre une présence canadienne dans les eaux de l'Arctique, qui pourrait être symbolisée par la patrouille d'un brise-glace canadien d'envergure.

Reportons-nous au début d'août. Un brise-glace américain, le Polar Sea, entreprenait un voyage de Thulé (au Groenland) à l'Alaska, en empruntant le Passage du Nord-Ouest, revendiqué par le Canada.

Le Canada eut mal à sa souveraineté. Il ne paraît nullement démontré, cependant, que les Américains aient cherché la provocation.

Il est vrai qu'ils n'ont pas requis de permission pour fixer leur itinéraire. Mais, sauf erreur, ils ne se sont pas non plus emmenés sans prévenir Ottawa dès le mois de mai.

La raison pour laquelle ils n'ont pas demandé d'autorisation pour passer tient à une perception: ces eaux-là sont internationales. À quoi il est rétorqué, de ce côté-ci, que si ces eaux sont internationales pour les USA, elles ne le sont pas moins pour l'URSS. La conclusion est inévitable.

Mais elle n'embarrasse pas Washington, car si elles sont internationales aussi pour les Russes, il s'ensuit qu'ils n'ont pas de dispense à demander à Moscou pour y frayer.

En outre, les États-Unis sont gouvernés par des considérations d'ordre pratique, plutôt que par des arguments d'ordre juridique: la route vers l'Alaska est plus courte par le Passage du Nord-Ouest que par le canal de Panama.

L'embarras canadien s'est traduit non pas par des gestes, mais par des gesticulations. Exemple de gesticulation: Ottawa a accordé à Washington une permission qui n'a jamais été sollicitée par les intéressés. Puis, on a pensé à soumettre la plainte au tribunal de La Haye, qui est une émanation de l'ONU. C'est d'ailleurs ce qu'avait plus ou moins clairement suggéré l'ambassadeur des États-Unis, M. Robinson, dans ses premiers commentaires sur l'incident.

Les jugements de La Haye ne sont pas exécutoires. Il faut que les parties donnent conjointement leur accord à la décision. En outre, aux yeux de bons spécialistes, il n'est pas assuré que le Canada gagnerait sa cause. Ce n'est pas la raison que donne M. Clark quand il penche vers l'abstention. Mais il est évident qu'il estime inopportun de se tourner vers la Cour. Il a sans doute ses raisons.

Alors, que faire? Toutes les recettes envisagées pour consolider la souveraineté canadienne dans cette partie du territoire sont coûteuses. Le temps qu'il faudrait pour construire un brise-glace capable de concurrencer le Polar Sea est estimé à cinq ans. Sa construction coûterait \$450 millions. Et une véritable stratégie pour l'Arctique coûterait infiniment plus.

Il est inévitable que, dès la reprise des travaux de la Chambre des communes, la polémique reprenne au sujet de l'embardée estivale du Polar Sea. Pour ne rien dire des couplets nationalistes que ne manqueront pas d'entonner quelques peux.

La souveraineté, c'est combien? En langage chiffré, il faudra dire à la population à quoi exactement on l'engage. À tête reposée, on s'apercevra sans doute que le mieux est encore d'arriver à une entente à frais partagés avec les Américains. Pas à une entente du bout des lèvres mais à une entente cordiale. La politique étrangère, c'est l'argent plus les armes. Nos voisins sont mieux pourvus que nous. Le Polar Sea en a déjà fait la démonstration.

Guy CORMIER

L'OMBRE DU BLANC



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Marc Laurendeau

L'intervention-surprise du Curateur public

La nouvelle survient un peu comme l'explosion d'un obus longtemps après la guerre. Le Curateur du Québec a entrepris cette semaine une procédure en recours collectif au nom des patients hospitalisés à l'hôpital Saint-Julien, de Saint-Ferdinand d'Halifax, lors de la grève illégale de l'automne dernier. Il réclame des syndicats concernés \$10 millions de dollars pour dommages causés aux malades.

Les retombées sociales, que laisse entrevoir un tel procès, s'annoncent considérables. Cette poursuite suppose que les patients psychiatriques ne se sont peut-être pas si bien tirés du conflit qu'on a voulu le faire croire. Même si, lors de la grève illégale, plusieurs habitants de villes environnantes sont venus temporairement fournir leurs services aux malades.

Au moment où les institutions psychiatriques subissent une vigoureuse remise en question, quant à leurs techniques de traitement, on ose à peine imaginer ce que cela peut signifier que de manquer de soins dans une pareille institution. Déjà, les soins normaux semblent terriblement sommaires, insuffisants et déshumanisés.

Le Curateur public, administrateur chargé par l'Etat de veiller au sort personnel et aux biens

des incapables, estime que ses pupilles à l'hôpital Saint-Julien (plus de 600 des 703 bénéficiaires de cet établissement psychiatrique) ont été «lésés par les arrêts de travail illégaux». Il choisit donc une cause type, celle de Mlle Honorine Abel, l'une des patientes, et s'en sert comme base d'un recours collectif pouvant entraîner des compensations similaires pour plusieurs centaines de ses pupilles.

Signalons que le Curateur public n'agit pas comme représentant du gouvernement mais comme gestionnaire du meilleur intérêt de ses pupilles. Mais c'est la première fois au Québec que ce fonctionnaire de l'Etat intervient en faveur des victimes d'une grève.

L'intervention sans précédent du Curateur public, au moyen d'un recours collectif, vient sauver quelque peu l'honneur du gouvernement Lévesque dans cette affaire. Car le règlement ultime du conflit à Saint-Ferdinand d'Halifax avait démontré une incroyable faiblesse de l'administration péquiste, qui avait semblé capituler devant le syndicat.

Rappelons le grief à l'origine du conflit. La direction de l'hôpital Saint-Julien avait décidé de remplacer, dans chacune des 18

unités de soins, une préposée aux malades par une infirmière auxiliaire, plus coûteuse mais plus appropriée aux besoins des malades. La sécurité d'emploi des personnes déplacées n'était pas menacée puisque la permanence est acquise après deux ans de service.

Ces employés étaient simplement contraints à une certaine mobilité, qu'on peut trouver justifiable dans une telle institution. Les 717 employés de l'hôpital firent alors un débrayage de 34 jours. Le directeur, M. René Houle, annonça le congédiement de 25 employés pour bris de contrat et grève illégale.

M. Camille Laurin, alors ministre des Affaires sociales, commença par se montrer ferme avec les syndiqués, puis, dans un dénouement inattendu, imposa au directeur de l'institution, M. René Houle, un retrait des congédiements et leur examen par un tribunal d'arbitrage. On devine ce qui a pu inspirer le recul. Le ministre s'est rendu compte qu'à Saint-Ferdinand d'Halifax, la moitié de la ville travaillait à l'hôpital. Une vague de congédiements et une arrivée massive de nouveaux employés des alentours ne pouvait qu'exacerber les tensions et susciter la violence.

Malgré une avalanche de courtes sentences de prison et d'amendes qui s'est abattue sur plusieurs dizaines de syndiqués, pour désobéissance aux ordres du tribunal, incitation à la grève illégale et même comportement menaçant, l'opinion publique a retenu, à cause du retrait des congédiements, la désagréable impression que cette grève illégale, présumément faite sur le dos des malades, s'avérait, en fin de compte, sinon rentable, du moins peu coûteuse pour les syndicats.

Le taux québécois de perturbation des services hospitaliers par de longs conflits est assez remarquable. Même dans les pays européens possédant des syndicats d'allégeance socialiste ou communiste, on ne paralyse pas les services de santé pour des périodes aussi prolongées. Confronté à l'aspect barbare de ces conflits, le gouvernement Lévesque s'est parfois montré compréhensif envers les syndicats.

Toutefois, par une heureuse initiative, il a aussi mis en place le recours collectif. Les pots cassés peuvent au moins être recollés. Maigre consolation pour les malades. Mais une forte compensation financière constituerait une forme de dissuasion pour l'avenir.

TÉMOIGNAGE

L'oeuvre de Roger Duhamel

L'espace dans un journal est trop précieux pour qu'un collaborateur y parle de soi, sujet d'intérêt on ne peut plus limité. Pour une fois, cependant, l'hypothétique lecteur habituel de cette chronique est prié de bien vouloir souffrir l'emploi de la première personne du singulier.

Willie CHEVALIER

Après les funérailles de Roger Duhamel, jeudi dernier, le souvenir de cet ami de vieille date et le chagrin de ses proches me hantaient. Que faire? Tout à coup je me suis avisé qu'il avait laissé à ceux qui le pleureraient le moyen de se procurer l'illusion de passer encore des heures agréables avec lui: ouvrir un de ses livres.

J'ai relu en quelques heures «Témoins de leur temps: Chateaubriand, Barrès, Brasillach» (Éditions LA PRESSE, collection Jadis et Naguère, 1980). Malgré les rééditions «en poche» et leurs mérites, ces écrits très différents ne sont pas trop en vogue. «Ce qui les distingue sans les confondre», écrit leur admirateur, c'est qu'ils ont contribué, chacun à sa manière, à défendre certaines valeurs permanentes qui défient les passions provisoires et les modes de

l'actualité. C'est aussi qu'ils ont fourni à Roger Duhamel des prétextes à exprimer sa propre pensée sur des sujets actuels ou éternels en interprétant, sans la déformer, la leur.

Les quinze premières pages de l'essai sur le grandiloquent Chateaubriand sont une méditation sur la vieillesse et la mort, méditation sereine malgré quelques phrases désabusées comme «j'appartiens peut-être à la dernière génération qui aura respecté ses aînés, sans se priver de les discuter et d'exercer à leur endroit une juste critique». Là, Roger Duhamel s'est trompé. En ces dernières années j'ai entendu plusieurs fois son éloge par des cadets; certains le trouvaient bien «conservateur» mais dans leur esprit c'était un compliment. Sans éprouver le besoin de certitudes, ils aimaient que leurs aînés aient tout au moins des convictions, pensant qu'ils seraient bêtes, ces aînés, d'avoir vécu pour penser finalement ou faire semblant de penser comme ceux qui n'ont pas leur expérience. Duhamel avait horreur de cette démagogie qui consiste à faire mine d'adopter des idées uniquement parce qu'elles sont dans le vent et dont le ridicule ne tarde pas à éclater; avec courtoisie dans la forme et sans concession quant au fond il expri-

mait des opinions réfléchies, mûries, et savait les justifier. On les trouvait éminemment respectables si on ne les partageait pas.

Il est des nationalistes frileux, c'est-à-dire: pusillanimes. Il en est également de plus larges d'esprit que nombre de libéraux d'étiquette. Roger Duhamel était de cette dernière catégorie. Fêré (c'est en l'occurrence un euphémisme) de littérature française, critique généreux se transformant volontiers en mentor de jeunes auteurs qui recouraient à ses conseils, curieux de tout, il jetait ses regards bien au-delà de nos frontières et ne croyait pas que nous devions prendre tellement nos distances par rapport aux États-Unis. «Il serait de stricte élégance», écrit-il dans son essai sur Barrès, de ne pas constamment les houspiller et de ne pas les accuser d'un impérialisme qui se révèle bénéfique en face de la menace des hordes barbares venues de l'Est. En d'autres termes, gare à l'américanisme! Mais s'il faut choisir entre lui et la soviétisation...

Quiconque lit beaucoup au cours de beaucoup d'années finit par s'identifier à un ou deux ou trois écrivains qu'il ne juge pas nécessairement supérieurs à

tous les autres mais dont il voudrait conserver les oeuvres s'il devait se départir de sa bibliothèque. En Robert Brasillach (1909-1945), Roger Duhamel, enfant unique né en 1916, voyait presque littéralement un frère aîné. Ne l'avoir jamais rencontré (la chronologie, les circonstances...) l'a peut-être empêché d'être tout à fait heureux sur terre car la vie lui aura donné, à part cette joie, tout ce qu'on en peut attendre: famille aimée et aimante, succès répétés dans la carrière choisie, santé (jusqu'au début de cette année), honneurs, etc.

Je n'ai certes pas résumé «Témoins de leur temps». Il s'agit seulement de dire à tous ceux qui ont aimé Roger Duhamel et ses chroniques de LA PRESSE qu'ils peuvent encore «communiquer» avec lui (car lire c'est aussi communiquer) au moyen de la douzaine de livres qu'il laisse. Ceux qui ne sont plus en librairie, on peut les trouver dans les bibliothèques publiques. Ils montrent pourquoi ce qu'on appelle la droite, un peu partout calomniée comme rituellement, si souvent réduite au silence quand elle ne se tait pas, resurgit périodiquement: c'est que «certaines valeurs permanentes» dont elle est porteuse sont inhérentes à la civilisation.

La politique raciale en Afrique du Sud

Que veut dire le gouvernement américain lorsque celui-ci déclare que le gouvernement de l'Afrique du Sud serait prêt, à la suite de leurs entretiens à Vienne, à accorder la citoyenneté à plusieurs Noirs qui en sont actuellement privés? Ces derniers sont-ils bel et bien nés en Afrique du Sud?

Y a-t-il vraiment là lieu de s'en féliciter? J'espère que non. Comme dit le proverbe: «Pour savoir où l'on va, il vaut mieux savoir d'où l'on vient».

Quoi qu'il en soit, la politique raciale du gouvernement sud-africain préoccupe toute personne sensée et, à ma connaissance, aucun régime ne peut survivre si les masses sont «consciencieusement» mécontentes.

Si l'on fait un bref retour de la situation historique en Afrique du Sud, l'on s'apercevra sans aucune peine que trois siècles et demi de souffrances, de lutte silencieuse ont rendu les Noirs ce qu'ils sont aujourd'hui: impatients et révoltés.

Du côté américain, de 1955 à 1965, ce qui est encore assez récent, 85 personnes, noires ou blanches, antiségrégationnistes, furent assassinées dans le Sud des États-Unis. Le Noir est paresseux, heureux de son sort, irresponsable; il a une odeur différente, un sens musical développé, danse particulièrement bien; la liste des stéréotypes est très longue. Aujourd'hui, les Noirs n'ont aucune autre solution que le recours à la violence et Montagu n'avait pas tort de dire: «Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir».

En fait, toute l'histoire a commencé en 1619, lorsqu'un Hollandais a amené en Virginie 20 Noirs et les y a vendus comme esclaves. Depuis, du côté des Blancs, permanence de l'incompréhension, du côté des Noirs, permanence de la révolte. De plus, ces derniers, pour oublier leurs souffrances, s'adonnent à la chanson et à la poésie, et c'est à juste titre que disait Paul LaRaue: «Quand l'histoire pose à un peuple la question de vie ou de

mort, il est naturel que la poésie devienne arme quotidienne et que la vie elle-même devienne poésie quotidienne.»

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, les Noirs de l'Afrique du Sud ne peuvent s'empêcher de penser vingt-quatre heures sur vingt-quatre en termes de races. En vérité, ce problème nous concerne tous. Il n'est même pas possible d'y rester indifférent, car, contrairement aux Noirs d'autres pays du tiers monde, ceux de l'Afrique du Sud n'ont besoin ni de nourriture, ni de vêtements, car les richesses étant déjà omniprésentes dans les quartiers blancs, ces 30 millions de Noirs réclament tout simplement un pays, leur pays qui est l'Afrique du Sud.

Là, il n'y a pas de gouvernement mais plutôt des mercenaires qui estiment qu'il est plus économique d'assassiner des Noirs que de négocier avec eux. Par contre, l'imposition des sanctions économiques du gouvernement français contre ce type de gouvernement illégitime prouve que ce dernier a non seulement fait preuve de compréhension à l'égard de la majorité noire mais a décidément passé de la parole aux actes, contrairement aux propos cyniques et naïfs des gouvernements britannique et américain. L'entêtement de ces derniers démontre une fois de plus l'existence même du racisme latent chez nous et contre lequel il faut à tout prix lutter.

Pourtant, un 4 juillet 1776 était signée la déclaration d'indépendance des États-Unis; on y trouve la phrase suivante: «Nous considérons comme allant de soi les vérités suivantes: tous les hommes sont égaux à la naissance; ils ont été dotés par le créateur de certains droits inaliénables, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur...; quand un gouvernement, quelle que soit sa forme, devient le destructeur de ces droits, le peuple est habilité à le modifier ou à l'abolir...»

Faustin A. LUBIN
Québec

Qui a fait mourir le Christ?

Un homonyme publiait le 31 juillet chez vous «Qui a fait mourir le Christ?», et déplorait que l'Eglise conciliaire ait produit un document où on en vient à se demander si ce sont bien les Juifs qui ont condamné à mort le Christ. Il est plus qu'important de répondre à cette question.

Avant d'y répondre, rappelons que saint Paul dira des Juifs, par rapport à nous, nouveau peuple de Dieu, que le Christ ressuscité reviendra de la même manière qu'il a quitté lorsque l'olivier franc (c.a.d. les Juifs) se convertira. L'apôtre Paul évoque l'humilité du nouveau peuple de Dieu, l'olivier greffé...

De plus, faut-il lire et relire le Nouveau et l'Ancien Testament pour estimer que Dieu aime le peuple juif en qui il a choisi de surgir jusque dans le tissu humain de Jésus-Christ pour révéler le secret de la vie éternelle. Dieu aime toujours le peuple juif de façon privilégiée sans que cela ne l'empêche de préférer ceux qui croient au Christ.

On fausserait la perspective du salut, en plus de retarder le retour de Jésus-Christ, en cherchant à pointer du doigt qui a condamné le Christ. Suffit-il de relire l'évangile pour s'apercevoir que là où une nation (du moins ses chefs) a condamné le Christ, les représentants d'une autre nation l'ont ridiculisé en le revêtant de pourpre, d'une couronne d'épines, le frappaient en lui demandant de faire le prophète... On voit bien qu'il faut poser la question autrement.

Songez par exemple que le Christ avait une conscience aigüe de son destin tragique, ainsi que l'écrit l'Évangile — à cet égard, cela en fait l'homme qui a le plus souffert — a provoqué son sacrifice ou l'incompréhension. C'est bien évident, si Dieu revenait dans la pâte humaine, la même incompréhension surgirait et l'introduirait au même destin tragique dans quelque peuple qu'il se trouve parce que Dieu est AMOUR. Alors, tâchons de faire sentir l'amour de Dieu en attendant le retour de Jésus-Christ et bénissons nos frères Juifs bien-aimés.

Yvan LAVOIE
Montréal

Félicitations à Greenpeace

Les gouvernements dénoncent régulièrement le terrorisme. Mais l'incident Greenpeace nous montre que l'État français est lui-même parmi les pires terroristes.

Bien sûr, un gouvernement a tous les moyens pour détruire ses ennemis, de mettre des bombes et de promouvoir la course aux armements.

Félicitations à Greenpeace pour son bon travail pour protéger ce monde malade contre la pollution, contre les armes nucléaires et contre la destruction de l'environnement.

Rolf BRAMANN
Montréal

Au sujet du cyclisme et de l'écologie

Mme Louise Roy
Coordonnatrice
à Vélo-Québec

J'ai appris tout récemment, par l'article de Manon Corneiller paru dans le journal LA PRESSE du 20 juillet dernier, que vous avez été nommée, en mai dernier, FEMME DE L'ANNEE dans le secteur du sport. Je ne puis que me réjouir de cette nomination et vous en félicite grandement.

La promotion que vous faites du vélo peut certes s'insérer dans un projet de société, dans un projet écologique comme vous le mentionnez dans l'interview accordée à LA PRESSE. Vous imaginez avec plaisir les gens délaissant leur auto pour leur vélo...

Mais attention! La pratique du vélo n'implique pas nécessairement la conscience écologique et le respect de l'environnement! La pratique du vélo et la promotion de cette activité de plein-air peuvent même se faire au détriment de l'environnement et, tout compte fait, au détriment des individus. Et, en ce sens, la position que vous avez prise au nom de Vélo-Québec, en mai dernier, lors des audiences publiques où l'on étudiait le projet de la Ville de Longueuil d'empêcher sur le fleuve Saint-Laurent pour y installer un système d'égout, apparaît être peu respectueuse de l'environnement, peu écologique et, faut-il le dire, a étonné et surpris de nombreux groupes environnementaux. Faut-il nécessairement, pour construire des pistes cyclables, détruire des sections du Saint-Laurent exactement comme on l'a fait, il y a quelques années, pour la construction de voies pour les automobiles? La pratique du plein-air doit-elle entraîner la destruction d'habitats naturels et, par conséquent, une diminution de la qualité de vie?

Ce qui a surtout surpris dans la position de Vélo-Québec qui, dans ses autres dossiers nous avait montré être bien documenté, c'est le manque d'analyse, le manque de profondeur et de logique dans le raisonnement qui nous est apparu

Michel FAMELART
professeur à
l'Institut botanique

Une folie soviétique

Le projet soviétique de dérivation des eaux du fleuve Ob et de son principal affluent, la rivière Irtysh, vers les déserts de l'Asie centrale doit être considéré comme dangereux et sévèrement dénoncé par les puissances dont les territoires se prolongent jusqu'aux mers polaires.

L'accroissement des ressources alimentaires de l'Union soviétique, l'objectif de ce projet, risque de perturber l'équilibre écologique de la planète, particulièrement celui du Canada, des États-Unis, de la Norvège et du Danemark.

Aucune précaution politique, quel que soit le pays concerné et son idéologie, ne doit permettre la manipulation des lois naturelles de l'environnement. Si cela est, cela doit être modifié.

Bien que le gouvernement canadien ait fait part de ses inquiétudes à la délégation soviétique lors de la conférence météorologique tenue à Genève au début du mois de juin, nos élus auraient dû comprendre depuis longtemps qu'il ne sert à rien de récriminer contre une dictature éhontée, qui ne tient aucun compte des libertés fondamentales de l'individu.

Moscou a annoncé ce projet plus ou moins insensé presque au même moment que la conférence de Genève. La réalisation de cette dangereuse intervention, le détournement du fleuve Ob, est de l'ordre des seize milliards de dollars. Au reste, les conséquences de ces travaux, si on devait en voir l'aboutissement, pourraient diminuer la quantité d'eau douce de l'Arctique, modifier le régime des glaces, les précipitations et perturber le climat boréal par une hausse des températures. On peut, des lors, imaginer d'autres conséquences encore plus graves.

Le Canada, les États-Unis, la Norvège et le Danemark ont une occasion en or de s'allier pour défendre, ailleurs que sur un champ de bataille, les intérêts vitaux de leur peuple.

Christian ROCHEFORT
Cap-de-la-Madeleine

Les étudiants à projets

ONET 85 est mort parce qu'il a reçu une subvention. De nombreux projets auraient pu survivre en ayant une subvention.

En effet, de nombreux projets n'ont pas été subventionnés. L'initiative de plusieurs jeunes a échoué parce que les responsables de l'Année internationale de la jeunesse en ont décidé ainsi. Pourtant, ces projets ne demandaient pas trois millions de dollars comme ONET 85. Moins importants, peut-être, ces projets étaient tout aussi créateurs.

Je demandais un maigre quatorze mille dollars pour réaliser mon projet qui aurait permis à trois personnes, toutes trois étudiantes, de travailler pendant la période estivale. Mon projet s'intitulait «Diaporama: Vision-Jeunesse 85» et permettait d'illustrer par un diaporama l'initiative des jeunes au cours de l'Année internationale de la jeunesse.

J'écris cette lettre au nom de tous les jeunes qui ont formulé des projets, mais qui n'ont pas reçu de subvention.

Yves GAUDREAU
Montréal-Nord

Les chrétiens libanais, un drame inadmissible

Dans la longue liste d'attentats atroces commis au Liban au cours de ces dernières années, les voitures piégées qui ont explosé à Beyrouth-Ouest le 19 août sont passées presque inaperçues. Pourtant, elles marquent une date importante dans l'escalade de la violence intercommunautaire dans cette partie du monde.

Las de subir sans riposter les voitures piégées qui explosent dans les supermarchés de Beyrouth-Est, les chrétiens libanais ont clamé tout haut qu'il y aurait des représailles... et il y a eu des représailles! Affreux, n'est-ce pas?

En dépit de la «charité chrétienne», voilà des gens qui refusent de tendre l'autre joue, qui ont le front de refuser de se laisser massacrer sans riposte, qui refusent, alors qu'on le leur demande avec insistance, de céder cette terre aux Palestiniens qui n'ont plus de patrie, au terrorisme international qui a besoin d'un pied-à-terre bien à lui, et aux fous d'Allah intégristes et fondamentalistes désireux d'accroître le territoire syrien et de multiplier les expériences bénéfiques dans le style khmeïniste.

C'est inadmissible. Où allons-nous maintenant si les moutons bons pour l'abattoir se mêlent soudain de mordre les loups? Il serait temps que les Nations unies, les États-Unis, l'URSS et autres impuissances internationales se décident à faire quelque chose:

1) demander à S.S. le pape Jean-

Paul II de rappeler à ces chrétiens les principes moraux qui doivent régir leurs actions; ils doivent accepter de bon cœur d'être les martyrs de toutes les milices et de tous les appétits arabes, faute de quoi, ils seront excommuniés;

2) convoquer d'urgence le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour une réunion extraordinaire dans le but de condamner la violence faite aux pauvres chiites et druzes qui n'avaient rien fait pour mériter un tel sort, et envisager une expédition punitive qui bombarderait Beyrouth-Est pour leur donner une leçon;

3) convoquer une conférence internationale comprenant l'URSS et les États-Unis pour déchoir les chrétiens libanais de leurs droits et les inviter à céder gentiment ce que l'on essaie vainement de leur arracher par la force depuis 10 ans;

4) déclencher dans les médias internationaux une campagne d'information pour mieux faire comprendre toute l'intolérance de ces méchants chrétiens et leur refus de reconnaître les bienfaits pourtant évidents de l'Islam.

Après tout, ils ne sont même pas obligés de s'y convertir, ils peuvent toujours se faire tuer sur place ou même émigrer. Qu'exigent-ils donc de plus?

Antoine HAJJ
Montréal

À propos du mailloïsme

Dans la désormais célèbre affaire de l'épuration visuelle des parcs d'Outremont, on risque de traiter l'événement comme un incident isolé si on ne le remet pas dans sa perspective historique.

Tout autant comme maire d'Outremont que jadis, au ministère de la Justice, Malté Choquette est toujours demeuré inébranlable dans sa lutte contre la subversion idéologique.

Ainsi, quand on lui a signalé des

manifestations de «mailloïsme» dans les parcs de sa ville, il n'a écouté que son devoir et s'est empressé de couper à la source ce nouveau courant d'agitation.

Confusion dans les termes, direz-vous? Halte à ces subtilités caducates! Monsieur le maire est un homme d'action, non un intellectuel.

André THIBAUT
responsable de programme
Université de Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 265-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	265-6911	ANNONCES CLASSÉES	265-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.			
REDACTION	265-7070	Commandes	265-7205
PROMOTION	265-7100	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	
COMPTABILITÉ	265-6892	GRANDES ANNONCES	265-7202
Grandes annonces		Départements	265-7306
Annonces classées		National, Télé-Presse	265-7265
		Vacances, voyages	265-7320
		Carières et professions, nominations	265-7320

Acupuncture: où est la vraie liberté?

Je reconnais la nécessité d'encadrer l'exercice de l'acupuncture au Québec et de légaliser une situation qui traîne depuis une dizaine d'années, en ayant pour but premier la protection des gens, c'est-à-dire leur bien-être, donc mon bien-être.

Ce n'est pas ce que vient de faire la nouvelle réglementation sur la pratique de l'acupuncture.

En exigeant un certificat médical pour aller chez l'acupuncteur, vous me faites perdre mon temps dans les salles d'attente bondées des médecins. Pourquoi irais-je voir un médecin, quand c'est l'acupuncteur que je veux voir? Et si jamais je veux aller voir mon médecin avant d'aller chez l'acupuncteur ou en cours de traitements, je n'ai pas besoin d'une loi et de règlements pour ça. Où est ma liberté dans tout ça? Où est mon bien-être?

En exigeant un nouveau certificat médical à tous les 10 traitements ou après six semaines, vous me faites encore perdre mon temps et vous me faites payer deux fois mon premier traitement, peut-être aussi mon 6^e ou mon 10^e traitement, etc.

En mettant le cours d'acupuncture au niveau collégial, vous formez ainsi des techniciens. Comment pourrait-il y avoir des techniciens en acupuncture s'il n'y a pas d'acupuncteurs avec une formation universitaire? Où sera la recherche? Car la recherche se fait au niveau universitaire. Si vous bloquez le développement d'une médecine douce (l'acupuncture) en la mettant sous la tutelle d'une médecine plus dure (la médecine actuelle), où est mon bien-être? Et quel sera le bien-être de mes enfants?

En exigeant seulement 300 heures de cours, à un médecin, pour qu'il puisse pratiquer l'acupuncture, vous encouragez l'incompétence en acupuncture, incompétence payée par les contribuables en

plus. Ici non plus je ne vois pas où est mon bien-être...

Pour mon bien-être, je demande donc au gouvernement du Québec: — qu'on accorde aux acupuncteurs du Québec une corporation professionnelle indépendante;

— que la formation des acupuncteurs soit de niveau universitaire;

— que les médecins qui veulent pratiquer l'acupuncture aient un nombre suffisant d'heures de cours dans cette discipline.

Je sais que je ne suis pas la seule à penser ainsi.

Angèle ARCAND
Saint-Jérôme

Aberration monumentale

Une fois de plus le gouvernement a passé une loi en catimini juste avant la fermeture de la session pour sûrement plus de sécurité et de pouvoir!!! Je parle de la loi 25 au sujet de l'acupuncture qui dit qu'à l'avenir vous devrez avoir une référence de votre médecin pour avoir des traitements d'acupuncture.

Comment un médecin peut-il honnêtement et impartialement vous référer à un acupuncteur? Ce serait d'une certaine façon avouer qu'il y a eu «échec» de sa part.

Je parle en connaissance de cause, utilisant moi-même les services d'un acupuncteur pour des migraines avec des résultats efficaces. La réponse de mon médecin après lui en avoir parlé fut: «J'aurais pu changer vos médicaments.» Ce qui revient à dire prescrire quelque chose de plus fort. Je considère que l'acupuncture a une approche beaucoup plus douce et sans l'utilisation de produits chimiques. Je considère de plus que je suis suffi-

samment mature et responsable pour décider de ce qui me convient.

Et pourquoi tant qu'à y être ne pas légiférer sur tout ce qui s'appelle médecine douce ou naturelle? Nous savons tous que c'est une lutte de pouvoir. Ce n'est qu'une façon hypocrite de rayer de la carte les acupuncteurs. Une autre façon indirecte d'enrichir la profession médicale, d'augmenter le fardeau monétaire déjà lourdement hypothéqué de l'assurance-maladie.

Que demandait à l'origine l'Association des acupuncteurs du Québec? Justement de pouvoir s'incorporer pour protéger le public. Car des incompetents il en existe dans toutes les professions. Et vlan! voilà ce qu'a fait le gouvernement sous la pression de la Corporation des médecins via le docteur Augustin Roy: la mainmise une fois de plus du pouvoir médical qui aurait lui-même beaucoup à faire dans son propre «cheptel».

En tant que payeur de taxes et supposément vivant dans une société démocratique, je réclame l'abolition de cette loi et appuie la demande des acupuncteurs.

Nicole BAILLARGEON
Montréal-Nord

D'un goût douteux

Depuis plusieurs années, la population s'est tournée progressivement vers la médecine douce dont l'acupuncture. La conscience professionnelle dont font preuve les acupuncteurs et la qualité des soins qu'ils prodiguent sont la preuve que les gens qui exercent cette profession ne sont pas des

charlatans. De plus, y aurait-il tellement de contribuables qui continueraient à payer de leur poche pour des soins dont ils ne ressentiraient aucun effet bénéfique? Je crois plutôt qu'ils utiliseraient la carte soleil.

Apparavant, les contribuables avaient la liberté de choisir par qui ils voulaient être soignés, mais voilà que depuis le 26 juin le gouvernement a passé un règlement, maintenant en vigueur, qui oblige les gens à consulter un médecin pour avoir une ordonnance médicale pour voir un acupuncteur. Comment un médecin qui ne connaît et ne croit pas en l'acupuncture pourra-t-il prescrire à son patient un traitement chez l'acupuncteur même si ce dernier le lui demande? C'est aussi ridicule que dire aux catholiques qu'il leur faut la permission de leur curé pour devenir témoin de Jéhovah.

Une trop grande partie de la population abuse des médicaments et la médecine douce est une solution à cette intoxication massive.

D'où vient donc cette pression qui a obligé à passer par un tel règlement? Est-ce l'industrie de la drogue (les fabricants de pilules) qui a peur de voir ses ventes diminuer? Est-ce aussi la pression des médecins qui cherchent à étouffer un compétiteur qui devient populaire et gênant?

Que la Corporation des médecins commence par retirer de ses rangs les spécialistes de prescriptions inutiles et l'Association d'acupuncture retirera aussi de ses rangs ceux qui feront un mauvais usage de cette médecine.

A chacun son métier et la population sera bien soignée.

Bertrand DESROSIERS
Saint-Hyacinthe



Le centre-ville (2)

Le circuit d'aujourd'hui permet de compléter la visite du centre-ville par un parcours essentiellement concentré entre les rues Peel et Bishop. Le secteur ouest du « centre-ville » se distingue du circuit de mercredi par la présence de maisons privées datant de la fin du siècle dernier, et transformées en boutiques huppées ou en restaurants célèbres auprès des Montréalais disciples de Gargantua. Le circuit comporte en son type de constructions (édifices à bureaux, conciergeries, magasins à rayons) qui jalonnaient le parcours de mercredi. Parmi les points saillants, il serait difficile d'ignorer la maison Seagram, l'édifice Dominion Square, et la conciergerie Bishop Courts, pour ne mentionner que ceux-là. Si vous avez déjà eu le temps d'expérimenter le circuit proposé mercredi, vous serez mieux en mesure, après celui d'aujourd'hui, de comprendre pourquoi il eût été préférable de combiner les deux circuits. Le secteur jadis résidentiel du circuit d'aujourd'hui ajoute une dimension hélas inexistante dans le circuit précédent.

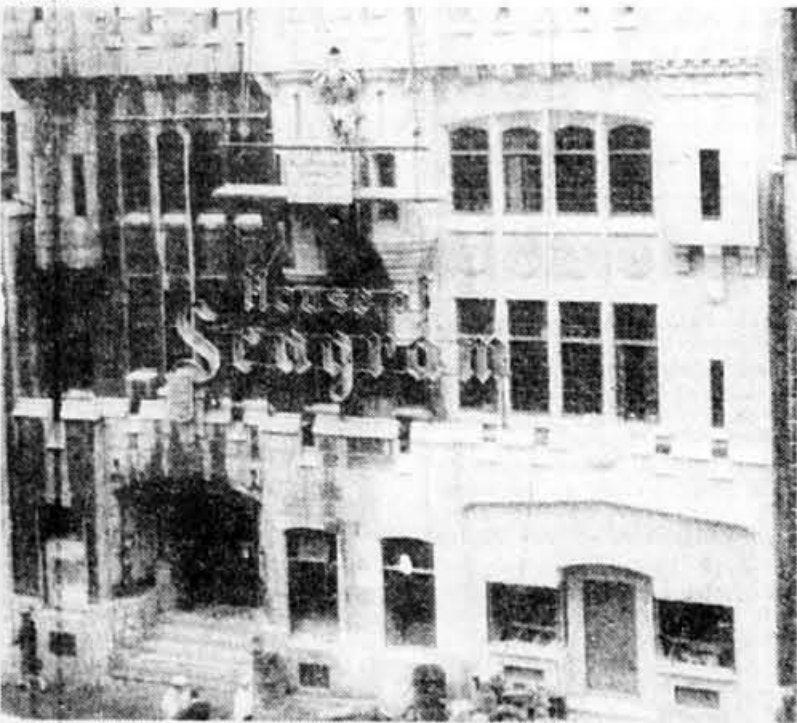
1 Départ et arrivée : Station de métro Peel
Distance : 3,2 km
Durée : 90 minutes

Le circuit commence à la station de métro Peel, sortie Peel.

RUE PEEL (à droite)

1 — Édifice Hermes (au 1470) — Construit en 1927 et conçu par les architectes Ross et MacDonald, auteurs de l'édifice Dominion Square et de l'édifice Dental Science que nous verrons plus loin sur le parcours. À noter l'arcade des fenêtres à la partie supérieure et les bandeaux décoratifs.

2 — Ex-hôtel Mont-Royal (au 1455) — Édifice d'inspiration Beaux-Arts des architectes Ross et MacDonald, inauguré en 1922 et alors considéré comme un des plus vastes hôtels d'Amérique du Nord avec ses mille chambres. Il innovait en offrant à sa clientèle les boutiques et les services, y compris une clinique médicale. À noter les différences de la partie supérieure des deux ailes en comparaison avec celle de l'aile centrale, et les décorations qui rehaussent l'entablement du rez-de-chaussée.



3 — Maison Seagram (au 1430) — Édifice de type « château anglais » conçu par Jerome David Spence et inauguré en 1929. Spence a également réalisé l'ajout d'un 3e étage deux ans plus tard, mais le 4e étage ajouté en 1956 fut l'œuvre de F. David Mathias. À noter la façade remarquable pour son ornementation chargée, et notamment la loggia en pierre supportée par une figurine et surplombée par la corniche en escalier, les tourelles en encorbellement et le foisonnement de sculptures.

4 — Édifice (au 1422) — Remarquable façade en terra-cotta vitrifiée et en brique chamois.

PLACE MONT-ROYAL (à gauche)

RUE METCALFE (à droite)

RUE SAINTE-CATHERINE (à gauche)

5 — Magasin Simpson (au 977) — Bâtiment conçu par l'étude Chapman et Oxley et inauguré en 1930 sur la partie avant du magasin John Murphy. Après l'addition d'un étage à cette partie en 1949, on procède en 1953 à la démolition de la partie arrière de l'ex-magasin Murphy et on reconstruit une aile additionnelle, donnant au magasin sa surface actuelle. À noter les bronzes sculptés au-dessus des ouvertures du rez-de-chaussée.

6 — Fiducie Guardian (au 950) — Édifice à tourelles en grès rouge et blanc construit en 1889 selon les plans de Sir Andrew T. Taylor, pour la « West End Branch » (l'inscription apparaît encore sur la façade) de la Banque de Montréal. Fenestration remarquable. Revenir sur ses pas, rue Sainte-Catherine.

7 — Cinéma Loew's (au 954) — Conçu par Thomas Lamb (auteur de 6 000 salles en Amérique du Nord) et inauguré en 1917, ce cinéma fut jadis, avec ses 2 850 places, l'un des plus vastes du centre-ville. Jusqu'en 1938, la salle a également servi pour le vaudeville. Ce cinéma a été subdivisé en cinq petites salles en 1975, mais on a heureusement préservé les plâtres d'origine.

8 — Le 980 (au 980) — Édifice de Victor Horsburgh construit en 1928, qui combinait les deux courants architecturaux de l'époque, soit le néo-roman pour le rez-de-chaussée, et l'art déco pour la partie supérieure.

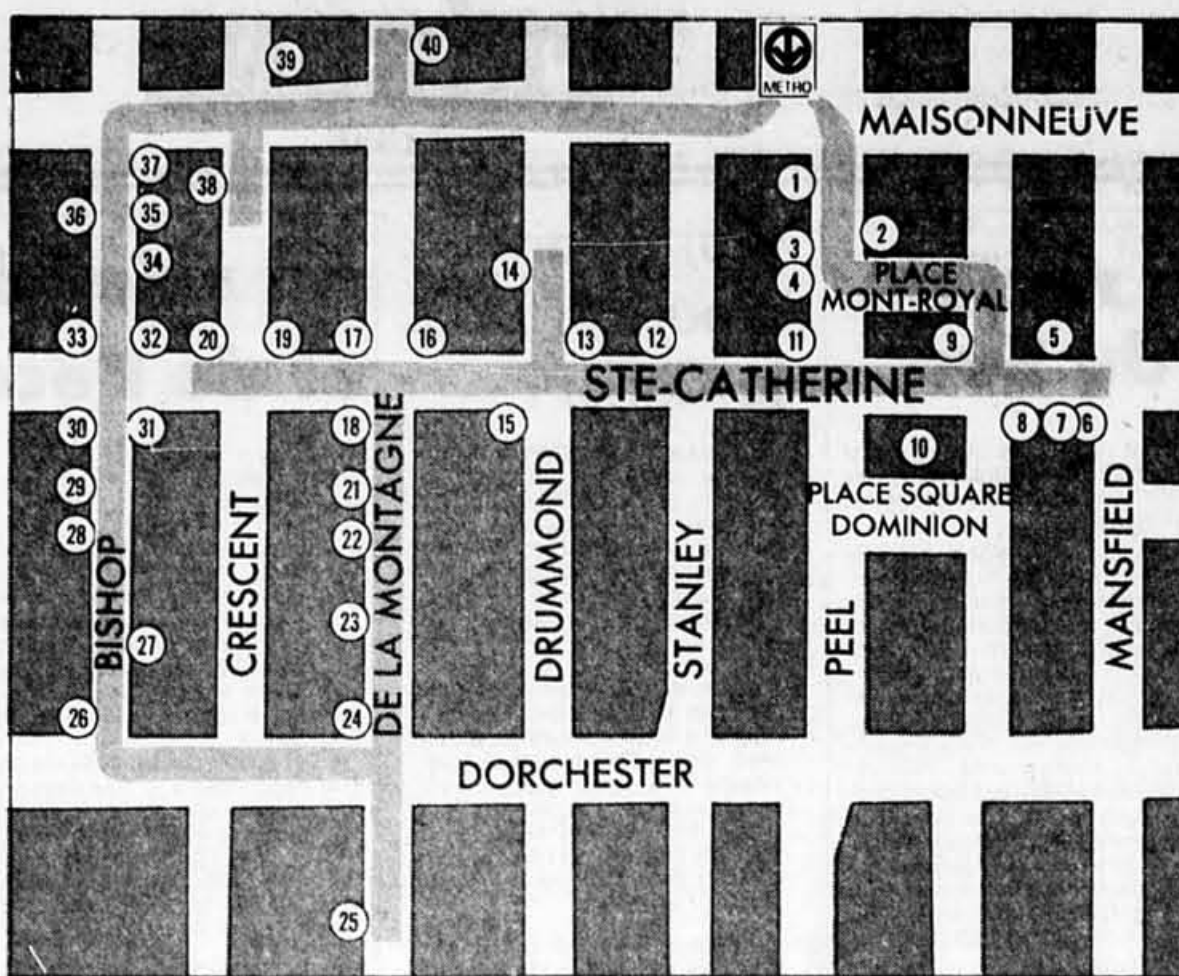
9 — Banque Nationale du Canada (au 1001) — Édifice construit en 1950 sous la férule de Jean-Julien Perreault, remarquable pour son intérieur alliant le marbre à l'acier inoxydable.

10 — Immeuble Dominion Square (au 1010) — Édifice d'inspiration florentine de l'étude Ross & MacDonald, inauguré en 1929. À l'époque la plus moderne au Canada, il était déjà doté d'un stationnement souterrain étagé et d'un escalier mobile en bois; dernier en existence à Montréal, il risque de disparaître puisqu'il est interdit au public. À noter aussi à l'intérieur les portes d'ascenseur en bronze, les plafonds en bois ouvré et les montres en bois des boutiques intérieures (sans doute parmi les premières à Montréal). À l'extérieur, les entrées majestueuses, le toit vert-de-gris, les bandeaux décoratifs et les trois blocs symétriques de la partie avant de l'édifice, au-dessus des trois premiers étages.

11 — Drummond Building (au 1111) — Conçu par H.S. Stone et construit en 1914, cet édifice a joué, rue Sainte-Catherine ouest, un rôle similaire à celui de la place Ville-Marie dans le développement du boulevard Dorchester. À noter la corniche et les entablements qui dégagent les deux étages du bas et les deux du haut des six autres étages de l'édifice.

12 — Édifice Castle (au 1175) — Inspiré par l'école de Chicago, cet édifice de Ross et MacDonald a été construit en 1926. Il innovait par ses grandes vitrines hautes de deux étages.

13 — Banque de Montréal (au 1205) — Jadis une succursale de la Banque des Marchands du Canada, cet édifice a été inauguré en 1921 et construit par les architectes Little et McDonnell. Ajout de la rue Drummond construit en 1955, aisément retraceable, malgré l'usage du même matériau, par les différences de la corniche et des ensembles pilastre-chapiteau.



MONTRÉAL À PIED

2 RUE DRUMMOND (à droite)

14 — Drummond Medical Building (au 1414) — Édifice d'inspiration Art déco conçu par Percy Nobbs et inauguré en 1929. À noter : les allèges de fenêtres en terre cuite bleue et vieil or et la marquise en fer d'origine. Retour vers la rue Sainte-Catherine.

RUE SAINTE-CATHERINE (à droite)

15 — Édifice Willis (au 1220-1224) — Lors de sa construction en 1910 selon les plans des architectes Ross et MacDonald, l'édifice n'avait que 6 m de façade (l'équivalent de la première rangée de fenêtres), rue Sainte-Catherine. Cette façade fut portée à 14,3 m, en 1927. À noter : les fenêtres arrondies de la corniche, les allèges des fenêtres et la corniche qui précède le dernier étage.

16 — Ex-magasin Ogilvy (au 1251-1263) — Édifice en granit construit en 1895 par l'architecte David Ogilvy, fils de James A., propriétaire du magasin. La fenestration variée est d'époque.

17 — Magasin Ogilvy (au 1307) — Édifice en granit gris conçu par David Ogilvy et inauguré en 1910 pour remplacer le précédent, devenu trop exigü. Prévu pour six étages, il n'en comptait que quatre à l'inauguration. En 1929, on ajouta le 5e étage (qu'on peut très bien déceler en examinant la façade), et on aménagea même une salle de concert de 400 places. À noter les bandeaux décoratifs et le cintre plus évasé du premier arc.

18 — Édifice en pierre (angle sud-ouest de de la Montagne) — Édifice du 19e siècle. À noter le toit à lucarnes.

19 — Édifice Crescent (au 1327-1333 rue Sainte-Catherine) — Édifice conçu par les architectes J.J. Perrault et J.R. Gadsbois construit en 1931 dans le style Art déco, à une époque où le style néo-roman primait dans le secteur. À noter les allèges des fenêtres et la balustrade ciselée.

20 — Ex-Eastern Township Bank (au 1371 Sainte-Catherine) — Édifice construit en 1910 par les architectes Arthur Cox et Louis-Auguste Amos, aujourd'hui occupé par la Banque Canadienne Impériale de Commerce. À noter le portique à colonnade, l'arcade de la rue Crescent, la fenestration à pilastre à l'étage, la balustrade ouvree et les grilles ciselées des fenêtres de la façade. Revenir sur ses pas, rue Sainte-Catherine.

RUE DE LA MONTAGNE (à droite)

21 — Résidence Galt (au 1234) — Maison construite en 1859 pour David Wood, puis habitée par Sir Alexander Galt à partir de 1865. Édifice utilisé comme salon funéraire à partir de 1902, entraînant la modification de sa façade par la construction d'une nouvelle entrée avec fenestration en baie. À noter la balustrade et le toit mansardé en tuile rouge.

22 — Académie Bourget (au 1230-1220) — Édifice construit en 1914. À noter le bandeau décoratif, les allèges à médaillon décoratif et l'inscription « FILLES » qui a été conservée, alors que l'inscription « GARÇONS » est disparue.

23 — Résidence Hickson (au 1214) — Ex-résidence de Sir Joseph Hickson, directeur général du Grand-Tronc, et construite en pierre taillée en 1856.

24 — Résidence Murphy (au 1194) — Maison en brique rouge construite en 1889 pour John Murphy. Remarquable loggia en bois.

25 — Édifice Wells & Richardson (au 1050) — Édifice construit en 1888 par un architecte inconnu. De par son traitement néo-roman (arcs en plein cintre), cet édifice pourrait être l'œuvre des frères Hopkins, auteurs de l'édifice de la Montreal Street Railway Co., à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Saint-Urbain. D'autre part, de par l'alternance de la pierre layée et de la pierre piquée pour créer un effet de damier, cet édifice pourrait être l'œuvre de l'étude Daoust et Gendron qui, en 1889, érigeait l'édifice Robillard au 972, boulevard Saint-Laurent. Revenir vers le boulevard Dorchester.



26 — Édifice des communications (au 1425 rue Dorchester) — Édifice construit en 1929 par l'architecte américain J. Foster Warner pour loger l'hôtel Ford. En 1948, l'hôtel était transformé en édifice à bureaux pour Radio-Canada. Après l'addition en 1956 d'une annexe de cinq étages, la société l'occupera jusqu'en 1970, date du déménagement à la Maison de Radio-Canada. En 1976 l'édifice logea l'Organisation de radio-télévision olympique, et depuis 1981, il a été recyclé en édifice à boutiques et à bureaux.

RUE BISHOP (à droite)

27 — Bar Darwin (au 1187) — Seule maison du genre à avoir résisté au pic du démolisseur, rue Bishop.

28 — Ensemble de maisons (du 1208 au 1214) — Ensemble remarquable par son toit mansardé avec loggia en bois sculpté surmontée d'un cône.

29 — Maison (au 1232-34) — Bel exemple de rénovation domiciliaire. À noter les garnitures en fer forgé et les loggias en bois sculpté.

3

30 — Ex-bureau de poste (au 1420, rue Sainte-Catherine) — Édifice en grès et granit rose conçu par les architectes Cox et Amos et inauguré en 1914. À noter les pilastres appuyés sur l'entablement du rez-de-chaussée, la corniche ciselée et la balustrade agrémentée des armoiries du Canada en cuivre.

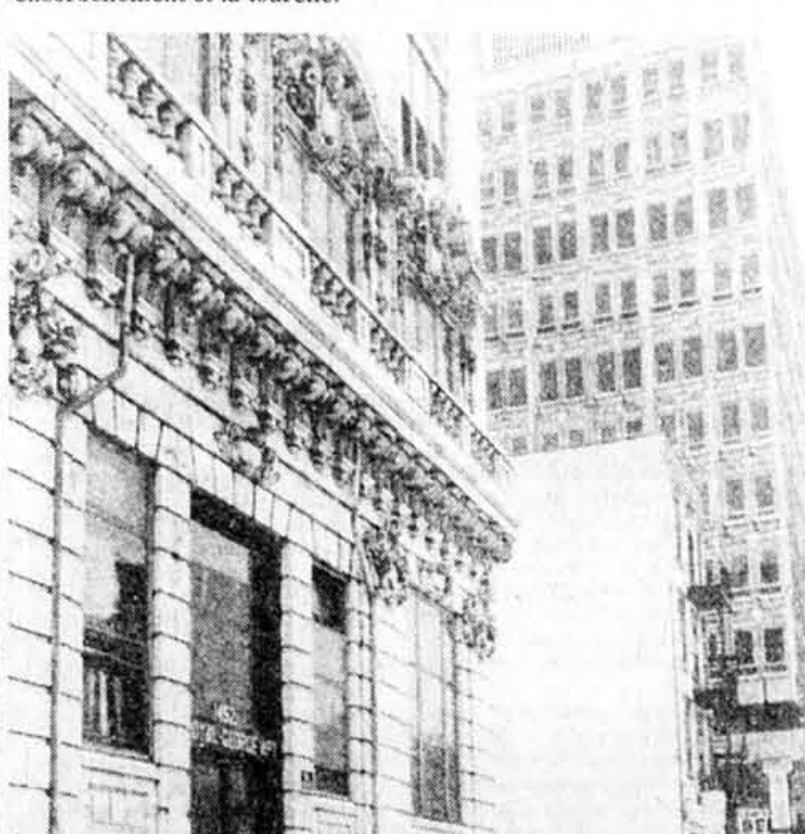
31 — Édifice Medico-Dental (au 1388-1400, rue Sainte-Catherine) — Édifice d'inspiration italienne conçu par Ross et MacDonald et construit en brique chamois en 1927. Jadis connu sous le vocable de Dental Science Building.

32 — Édifice Coronation (au 1391, rue Sainte-Catherine) — Édifice en pierre à grandes façades vitrées inspiré de l'école de Chicago, construit en 1911 selon les plans des architectes McDowell et Henderson. Corniche remarquable.

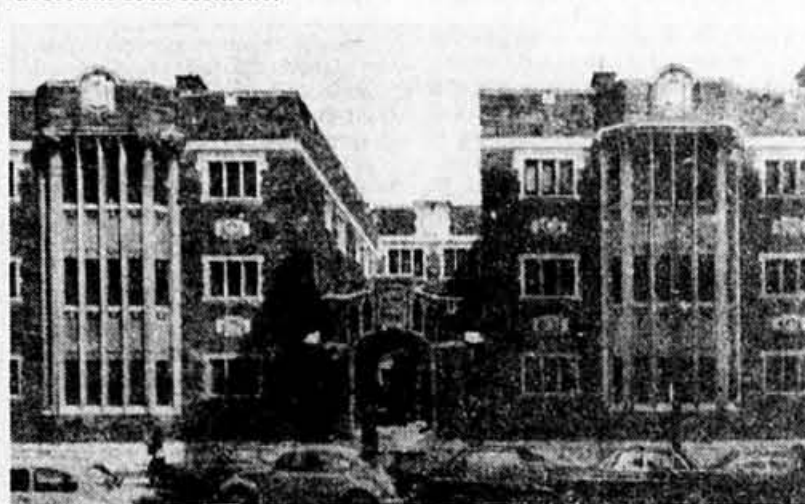
33 — Église St. James The Apostle — Corps principal construit en 1864 par les architectes Lawford et Nelson. L'édifice a subi de nombreuses transformations et additions par la suite.

34 — Résidence Scott (au 1425) — Construite en grès chinois en 1891 par R. Findlay, à l'intention d'un nommé Walter Scott.

35 — Maison Lyall (au 1445) — Maison en grès rouge conçue par J.J. Browne. Façade sculptée par Henry Beaumont. À noter la baie en encorbellement et la tourelle.



36 — Appartements Royal George (au 1452) — Édifice construit en 1912 par C.A. Mitchell. Menacé de démolition, ses locataires actuels veulent le préserver même si l'université Concordia propose d'incorporer la remarquable façade en terre cuite vitrifiée à son projet de bibliothèque. À noter la balustrade au-dessus du rez-de-chaussée, le bandeau décoratif et la corniche.



37 — Appartements Bishop Courts (au 1463) — Ensemble d'inspiration Tudor construit par Saxe et Archibald en 1904. À noter la cour intérieure avec arche en pierre et les grandes fenêtres en baie à meneaux en pierre.

BOULEVARD DE MAISONNEUVE (à droite)

RUE CRESCENT (à droite)

38 — Appartements Britannia (au 1462-54) — Bâtiment construit en pierre grise en 1905. À noter l'escalier en rond conduisant à l'étage et ceinturant le portique de la cour intérieure. Revenir sur ses pas, rue Crescent.

39 — Maison Brown (au 2015) — Maison d'inspiration Tudor construite en 1905 par l'architecte David Brown pour lui-même. À noter les moines soutenant les fenêtres en encorbellement. Les maisons de ce tronçon de rue ont été construites entre 1890 et 1914 et abritent désormais des boutiques huppées. Revenir vers le boulevard de Maisonneuve.

BOULEVARD DE MAISONNEUVE (à gauche)

RUE DE LA MONTAGNE (à gauche)

40 — Résidence Stroud (au 2115) — Conçue par Robert Findlay et construite en grès rouge en 1892, elle est dotée d'une façade sculptée par Henry Beaumont. Portique à arche remarquable. Revenir vers le boulevard de Maisonneuve.

BOULEVARD DE MAISONNEUVE (à gauche)

La visite se termine à la station de métro Peel.

Sources pour de plus amples informations :
■ Explorer Montréal, de Cécile Grenier et Joshua Wolfe (Libre Expression)
■ Guide culturel de Montréal (Héritage-Montréal)
■ Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la CUM

NDLR — Au point 7 de la page Montréal à pied intitulée « Le centre-ville (1) », il aurait fallu lire l'hôtel Laurentien a été inauguré en 1948 et démolé en 1977. Mille excuses pour cette faute d'inattention.

LE CANON TONNE ENCORE SUR BEYROUTH ET LA MONTAGNE

Le cessez-le-feu n'est pas respecté au Liban

■ BEYROUTH — Un nouveau cessez-le-feu conclu entre les représentants des divers factions libanaises, après quatre jours de bombardements dans la région de Beyrouth et du Mont-Liban, a été annoncé hier matin par la commission de sécurité multipartite mais n'a pas été respecté par la suite. A Beyrouth et dans les collines environnantes, les miliciens chrétiens et musulmans ont poursuivi les bombardements.

Vingt-cinq personnes au moins ont été tuées hier au cours des échanges de tirs, selon un bilan provisoire de sources hospitalières. Après une accalmie qui a duré une partie de la matinée, le canon s'est remis à tonner de

plus belle dans la région de Beyrouth et dans la montagne druze et chrétienne, allumant les incendies alors même qu'était annoncé l'accord pour un arrêt des hostilités.

Deux obus sont tombés sur l'aéroport international de Beyrouth en début d'après-midi, empêchant les employés de débayer les pistes en vue d'une éventuelle reprise du trafic aérien, interrompu mercredi par les bombardements qui ont mis feu à deux avions des lignes aériennes libanaises.

L'accord de cessez-le-feu a été conclu à l'issue d'une réunion du comité quadripartite de sécurité — formé de représentants des milices chiite, druze et chrétien-

ne, ainsi que de l'armée libanaise — sous l'égide du général Ghazi Kanaan, chef des services de renseignements syriens au Liban.

La réunion s'est tenue à Chataura dans la plaine libanaise de la Bekaa sous contrôle syrien. L'accord prévoit également un engagement des diverses parties « à ne plus utiliser l'artillerie lourde ».

Le rôle des observateurs syriens constitue la clef de voûte du cessez-le-feu. Les modalités de leur déploiement doivent être examinées aujourd'hui à Douar, localité de la montagne du haut-Metn, par les participants à la réunion de Chataura.

À peine annoncé, l'accord a fait l'objet de commentaires divers,

notamment en ce qui concerne le rôle de la Syrie dans la pacification de Beyrouth.

Ainsi, le chef du mouvement chiite Amal — qui fait partie du comité quadripartite —, M. Nabih Berri, a exprimé de sérieuses réserves concernant l'engagement de son mouvement à respecter le cessez-le-feu.

Il a notamment réclamé des « garanties effectives », préconisant « le contrôle des (...) batteries d'artillerie dans les régions est », contrôlées par les milices chrétiennes et l'armée libanaise.

Le premier ministre Rachid Karamé a également réclamé le déploiement des observateurs sy-

riens, non seulement sur la ligne de démarcation mais dans toute la capitale, c'est-à-dire aussi bien dans le secteur musulman (où ils se trouvent déjà depuis deux mois) que dans la partie chrétienne de Beyrouth.

« Nous appuyons et réclamons le déploiement des observateurs syriens car nous croyons en leur utilité », a-t-il dit, soulignant que leur rôle sera de « pouvoir identifier la partie responsable de la violation du cessez-le-feu ».

Or, le communiqué publié à l'issue de la réunion du comité quadripartite ne mentionne que le « déploiement d'observateurs syriens le long de la ligne de démarcation » à Beyrouth, laissant

entendre que certaines parties ne seraient pas favorables à l'élargissement du rôle des observateurs réclamé par MM. Berri et Karamé.

M. Camille Chamoun, leader chrétien accusé par les alliés de Damas de jouer le jeu d'Israël, a déclaré hier à l'issue d'une réunion du conseil des ministres — la première depuis le 10 avril — être « disposé à coopérer avec les Syriens dans l'intérêt des relations entre les deux pays ». Il a ajouté cependant de façon sibylline qu'une telle coopération devrait se faire « dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance des deux pays ».

— AFP, AP, Reuter

Moscou dément l'utilisation de « poudre » contre des diplomates US

■ MOSCOU — L'URSS a catégoriquement démenti hier l'utilisation de produits chimiques contre des diplomates américains en poste à Moscou et a accusé Washington de vouloir empoisonner l'atmosphère des relations entre les deux grandes puissances.

Dans une déclaration de l'ambassade soviétique à Washington transmise au département d'État, la partie soviétique « rejette catégoriquement les inventions absurdes selon lesquelles des produits chimiques seraient employés à l'encontre du personnel des représentations américaines en URSS », indique l'agence officielle Tass.

« Rien de tel n'a jamais été pratiqué dans notre pays et ne l'est toujours pas, poursuit la déclaration. Essayer de nous attribuer ce genre de desseins est non seulement totalement déplacé, mais aussi absolument inacceptable ».

Le Kremlin avertit enfin les États-Unis qu'ils « porteront toute la responsabilité des conséquences possibles de telles actions ».

Les USA avaient fermement protesté mercredi auprès du Kremlin et précisé que le président Reagan pourrait soulever la question avec le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev au cours de leur sommet à Genève en novembre.

Dans leur protestation, les Américains ont réclamé la fin immédiate de l'utilisation de poudres chimiques se déposant sur la peau ou les vêtements et susceptibles d'être détectées sur des personnes ayant été en contact avec l'individu ainsi « marqué ».

Selon les autorités américaines, le marqueur invisible a été saupoudré sur le volant de voitures de diplomates américains à Moscou afin que le KGB puisse ensuite détecter tout objet ou personne avec lesquels ils auraient pu être en contact.

On ajoute de source autorisée que les services secrets américains n'utilisent pas les NPPD ou autres produits dangereux. Toutefois, d'anciens agents du FBI et de la CIA ont déclaré que des marqueurs chimiques non toxiques avaient été utilisés aux États-Unis, dans le cadre de la loi, pour faire pièce à l'espionnage industriel.

À Washington, les observateurs ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi les USA formulent leurs accusations maintenant alors qu'ils disposent de la preuve de l'emploi de marqueurs chimiques par les Soviétiques depuis les années 70.

D'autre part, des informations circulant dans les milieux américains à Moscou indiquent que des micros auraient été découverts dans l'immeuble en construction de la nouvelle ambassade des USA dans la capitale soviétique. Ces installations auraient été découvertes il y a quelques jours seulement et une équipe de spécialistes américains serait prochainement attendue à Moscou pour examiner le bâtiment.

Un porte-parole de l'ambassade s'est refusé hier à commenter ces informations qu'en privé un spécialiste dans une ambassade occidentale a tenu pour « nullement invraisemblables ».

— AFP, Reuter



Des résidents de Beyrouth-Ouest entassent des sacs de sable devant la vitrine d'une pharmacie pour la protéger des éclats d'obus.

photo Reuter

REAGAN POUR DES SANCTIONS MINEURES

Mandela: pas d'autre choix qu'une révolution violente

■ JOHANNESBOURG — M. Nelson Mandela, dirigeant nationaliste noir sud-africain emprisonné depuis plus de 20 ans, affirme qu'il n'y a pas d'autre choix qu'une révolution violente en Afrique du Sud.

Dans une interview publiée hier par le Washington Times, journal qui appartient à l'Eglise de l'Unification du Coréen Sun Myung Moon, le dirigeant du Congrès national africain (ANC, interdit), réaffirme son refus de renoncer à la violence contre sa liberté. « Je ne peux pas me croiser les bras. Je veux vivre comme un être humain libre, affirme-t-il. Il n'y a pas d'autre choix que l'utilisation des armes. Il n'y a pas de place pour un conflit pacifique ».

Il a également affirmé que tout en étant « absolument pas communiste », il préférerait néanmoins le communisme à l'apartheid. Le communisme, dit-il, est « meilleur » que l'apartheid parce qu'il n'implique pas de discrimination raciale, parce qu'il donne les mêmes chances à toute la population et que « tout le monde vivrait mieux » sous un tel régime.

Le dirigeant anti-apartheid se prononce d'autre part catégoriquement pour le retrait des investissements étrangers d'Afrique du Sud, car cela « gêne le pouvoir en place ».

À ce propos, on indiquait par ailleurs, dans l'entourage prési-

dential à Los Angeles, que le président Reagan imposera probablement des sanctions mineures contre Pretoria tout en opposant son veto aux mesures plus dures que le Congrès pourrait adopter.

M. Larry Speakes, le porte-parole de la présidence, a indiqué que M. Reagan ne prendrait de décision finale concernant les sanctions que lorsqu'un texte de loi lui serait soumis par le Congrès, selon toute vraisemblance à la mi-septembre, peu après la rentrée parlementaire. Toutefois, indique-t-on dans son entourage, M. Reagan restera fidèle à sa promesse implicite d'opposer son veto aux sanctions proposées au Congrès, ce qui confirme des informations publiées hier par le Washington Post.

M. Reagan, ajoute-t-on, est par contre prêt à imposer par décret des mesures qui n'auraient pas d'effet négatif pour la majorité noire en Afrique du Sud. Il s'agit d'une interdiction des ventes d'ordinateurs pouvant être utilisés par les services de répression sud-africains et de l'arrêt des prêts aux sociétés qui n'appliquent pas les règles d'égalité raciale généralement suivies par les grandes compagnies américaines.

Par ces « fuites », la Maison-Blanche, irritée par l'immobilisme du gouvernement sud-africain, semble vouloir exercer de

nouvelles pressions sur Pretoria, estiment les observateurs. Mais elle espère aussi influencer le Sénat américain, sur lequel le président compte pour atténuer le texte de loi sur les sanctions déjà voté par la Chambre des représentants.

Alors que la tension en Afrique du Sud était légèrement atténuée par l'annonce de l'ajournement d'une grève des mineurs prévue pour dimanche prochain, la police sud-africaine a été accusée hier par divers opposants d'abuser des pouvoirs que lui donne l'état d'urgence pour maltraiter, battre et même violer des habitants des cités noires, en particulier des enfants.

La police a fait état de divers incidents graves qui ont porté à 134 le nombre de tués depuis le début de l'état d'urgence il y a un mois. Deux personnes ont été tuées hier lors de troubles dans deux cités noires à l'est de la province du Cap.

Entre temps, un leader religieux et militant anti-apartheid, le révérend Allan Boesak, a annoncé qu'une grande manifestation se produirait sous peu qui « renverserait ce pays sur la tête ». Il pourrait s'agir d'une action spectaculaire de désobéissance civile organisée par le Front démocratique uni, alliance de groupes d'opposition.

— AFP, Reuter, AP

Sri Lanka: les négociations avec les Tamouls rompues

■ COLOMBO — Les pourparlers qui avaient été engagés au Bhoutan en vue de trouver une solution au conflit entre la majorité cinghalaise et la minorité tamoule au Sri Lanka ont été rompus hier, alors que les violences continuaient entre les deux communautés de l'île.

Le haut commissaire indien au Sri Lanka, M. J. N. Dixit, a déclaré que la négociation avait été ajournée sine die. Il s'agit de la seconde interruption de ces conversations, une première rencontre à la mi-juillet à Thimphu s'étant déjà soldée par un échec.

Les pourparlers du Bhoutan

avaient été bloqués samedi par le retrait des délégués tamouls, qui accusaient les forces gouvernementales de massacrer des centaines de Tamouls.

Dans le nord du pays, entre temps, des maquisards ont assassiné M. K. Thambiappai, l'un des chefs du Front de libération unifié tamoul, l'une des principales organisations tamoules, dont le corps a été retrouvé sur une route à Mullaitivu, après son enlèvement mercredi.

Quatre soldats srilankais ont été tués mercredi quand leur véhicule a sauté sur une mine dans la province septentrionale, ce qui porte à près d'une centaine le bi-

lan officiel des morts depuis vendredi dernier.

Hier, des étudiants ont manifesté devant les bâtiments administratifs de Jaffna, dans le nord de l'île, pour réclamer qu'une centaine de rebelles présumés détenus depuis 18 mois dans une prison de Colombo soient traduits en justice ou libérés.

Par ailleurs, un dirigeant tamoul en vue, M. Karunanidhi, président du parti d'opposition Dravida Munnetra Kazhagam (DMK), dans l'état indien du Tamil-Nadu, a déclaré hier que la partition du Sri Lanka représentait la seule solution au problème ethnique du pays.

— Reuter, AFP

DÉPÊCHES

PUNJAB : malgré les tensions provoquées au Punjab par l'assassinat du leader sikh modéré Harchand Singh Longowal, le premier ministre indien Rajiv Gandhi a décidé de maintenir les élections prévues pour le 22 septembre. M. Surjeet Singh Barnala, secrétaire-général du parti sikh Akali Dal, a été nommé à la tête de ce parti grâce aux voix de l'aile modérée en remplacement de M. Longowal.

AMÉRIQUE LATINE : alors que les heurts entre le Nicaragua et le Costa Rica font remonter la tension en Amérique centrale, huit ministres des Affaires étrangères d'Amérique du Sud se réunissent à partir d'aujourd'hui pour tenter de trouver une nouvelle solution aux conflits armés dans la région. Aux quatre ministres du groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Panama et Venezuela) se joignent à Carthagène jusqu'au 25 août l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay.

CAMBODGE : Hanoi retirera ses troupes du Cambodge d'ici à 1990 parce que le régime Heng Samrin sera en mesure à cette date d'assurer seul sa défense, a déclaré hier à Djakarta M. Nguyen Co Thach, ministre vietnamien des Affaires étrangères. Ce dernier a souligné que l'armée du président Heng Samrin se renforçait de jour en jour.

PHILIPPINES : le plus grand parti d'opposition philippin, l'UNIDO, a présenté hier un film sur des propriétés de luxe qui appartiendraient au président Ferdinand Marcos aux États-Unis. L'UNIDO a présenté ces films afin de relancer la campagne en faveur de la résolution demandant la destitution de M. Marcos (« impeachment ») lancée contre lui au parlement. De plus, le président de la Cour suprême a demandé à Manille l'abrogation de la disposition constitutionnelle qui assure au président Marcos une immunité totale contre toute poursuite judiciaire.

ARMEMENTS : les États-Unis ont annoncé hier qu'ils allaient procéder aujourd'hui au premier essai de lancement d'un missile MX à partir d'un silo souterrain. Par ailleurs, l'agence soviétique Tass n'a pas caché hier son agacement à propos de la décision du président Reagan de donner le coup d'envoi aux essais dans l'espace de l'arme anti-satellite américaine.

ULSTER : une bombe a explosé en Irlande du Nord, dans la nuit de mercredi à jeudi, devant un commissariat de police à Plumbridge, dans l'ouest de la province britannique, causant d'importants dégâts. Selon la police, la bombe a aussi endommagé une église catholique et des maisons avoisinantes. L'attentat n'a pas été revendiqué.

RFA : une enquête a été ouverte par les responsables des services du contre-espionnage ouest-allemand au sujet de l'un de leur collègue qui a disparu depuis lundi au moment où le scandale gronde en RFA après les trois « disparitions » de personnes soupçonnées d'espionnage au profit de la RDA. Le dernier « disparu » est M. Tiedge, chef d'une section de contre-espionnage ouest-allemand.

TUNISIE-LIBYE : l'armée tunisienne a été placée en état d'alerte à la suite d'une menace de la Libye qui a menacé de recourir à la force militaire contre la Tunisie, a-t-on appris de source diplomatique. Cette menace, ajoute-t-on, était contenue explicitement dans un message adressé par Tripoli au gouvernement tunisien. Elle fait suite à la décision tunisienne d'expulser mercredi trente diplomates libyens en poste à Tunis.

AFFAIRE GREENPEACE

Deux femmes des services secrets français identifiées

■ PARIS — Pour la première fois hier, la police néo-zélandaise a établi un rapport direct et officiel entre le sabotage du Rainbow Warrior et les autorités militaires françaises. En effet, les identités réelles des deux jeunes femmes impliquées dans l'attentat contre le Rainbow Warrior, le navire de Greenpeace coulé le 10 juillet dans le port d'Auckland, ont été révélées hier. Il s'agit dans les deux cas de membres des services secrets français.

Après que la police néo-zélandaise eut annoncé à Auckland qu'elle avait identifié Sophie Turenge, détenue en Nouvelle-Zélande pour l'attentat contre le navire, l'identité réelle d'une autre jeune femme soupçonnée d'avoir renseigné le commando, Frédérique Bonlieu, a été révélée à Paris de source sûre par l'hebdomadaire L'Express.

Il s'agit en fait du lieutenant Christine Huguette Cabon, 34 ans, vue pour la dernière fois en Israël, qu'elle a quitté précipitamment le 27 juillet au moment où la police allait l'interroger à la demande des autorités néo-zélandaises. Quant à Sophie Turenge, inculpée avec son mari, Alain — en fait un camarade de mission —, elle est en réalité capitaine de l'armée française et employée, comme le lieutenant Cabon, à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE, services d'espionnage) et s'appelle Dominique Prieur.

Selon L'Express, ce sont les trois policiers néo-zélandais enquêtant à Paris sur l'attentat qui ont communiqué à leurs collègues français des éléments permettant d'en identifier les auteurs.

Ces éléments, précise le journal, comportaient notamment des numéros de téléphone appelés par les suspects depuis la Nouvelle-Zélande, et dont certains correspondent à des postes téléphoniques de militaires figurant sur une liste rouge. C'est ainsi que les véritables identités du capitaine Prieur et du lieutenant Cabon ont pu être découvertes.

Pendant ce temps, on multiplie, dans les milieux proches du Parti socialiste français (au pouvoir), les spéculations sur les conclusions de l'enquête administrative en cours et sur les sanctions au cas où la DGSE serait officiellement mise en cause. On paraît à présent exclure l'éventualité d'une démission du ministre de la Défense Charles Hernu et la dernière thèse en faveur est que les sanctions, selon ces mêmes milieux, vont frapper certains responsables des services secrets qui, ayant des sympathies de droite, auraient agi de leur propre initiative pour compromettre le régime.

En tout état de cause, le PS a condamné sans réserve, mercredi dans un communiqué, l'opération criminelle contre le Rainbow Warrior.

— AFP, Reuter



Photo René Picard, LA PRESSE
Burc Zeviar, membre de l'exécutif de l'APENAC, a été chaleureusement applaudi à la réunion d'hier à Montréal.

Air Canada respecte ses horaires et les grévistes pensent «gagner»

■ Alors qu'Air Canada rapportait peu ou pas de perturbations hier dans l'horaire de ses vols, les agents de bord de la région de Montréal, réunis pour faire le point sur leur grève après quatre jours, réitéraient leur ferme intention de «se battre et gagner». De plus, leur inquiétude s'accroît quant à la sécurité des passagers.

LISA BINSSE

« Notre but, a dit hier Burc Zeviar, dirigeant syndical, à quelque 600 membres de l'Association du personnel navigant des lignes aériennes (APENAC), est de faire une des grèves les plus professionnelles qu'ait connues le mouvement syndical. Et de gagner! » Les agents de bord, qui en sont à leur première grève, s'attendent à un arrêt de travail de deux à trois semaines. Les points litigieux sont les salaires et les heures de travail.

Entretemps, le syndicat déplore les

incidents à bord des avions d'Air Canada. Ces incidents, causés, selon le syndicat, par le manque de compétence et d'expérience du personnel de remplacement embauché pour remplacer les 3 300 grévistes, mettent en danger la sécurité des passagers.

À titre d'exemple, une porte-parole, Mme Jacqui Lupien, cite le cas d'un incident «confirmé», celui de deux agents de bord substitués qui auraient travaillé au cours de l'étape Mirabel-Toronto du vol 865, en provenance de Düsseldorf, mercredi, même s'ils avaient consommé de l'alcool, ce qui est interdit par l'Association internationale des transporteurs aériens, par Transport Canada et par Air Canada. La compagnie aérienne stipule que le personnel navigant doit s'abstenir de consommer de l'alcool 12 heures avant leur vol.

Selon Mme Lupien, qui dit avoir des preuves à l'appui, ce sont des agents de bord réguliers qui travaillaient sur ce vol jusqu'à Mirabel, où ils débar-

quent. Ces derniers ne se sont pas rendu compte que des employés de remplacement voyageaient sur le vol. À Mirabel, lorsque les passagers ont été invités à débarquer, ces remplaçants ont indiqué qu'ils travaillaient sur le vol Mirabel-Toronto.

« Au moins deux de ces personnes avaient consommé de l'alcool. Le personnel régulier en a avisé le pilote, mais un surveillant d'Air Canada, Gunther Voss, a décidé qu'ils feraient le vol quand même. »

Pierre Jérôme, porte-parole d'Air Canada, a déclaré que la compagnie ne pouvait «ni confirmer ni infirmer» cet incident, «mais je doute que cela puisse arriver».

Les pilotes peuvent en tout temps s'assurer de la compétence du personnel navigant sur leurs vols en matière de sécurité, mais le font plus fréquemment depuis le début de la grève, alors que 1 800 remplaçants — personnel cadre, non syndiqué et étudiants — font le travail des grévistes.

Couple incapable d'avoir enfants cherche femme pour porter leur enfant. Indemnisation sera payée.

Répondre: Mlle S. Williamson
Gravenor Keenan, Avocats
2001 rue University, suite 1150
Montréal, (Québec) H3A 2N2
Toute réponse absolument confidentielle.



LITS EN LAITON

Pur laiton garanti
Tous modèles et dimensions offerts à

50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de «gros». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'oeil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY

16356, boul. Gouin ouest
Pierrefonds

(Prenez la Transcanadienne ouest jusqu'à St-Charles nord, tournez ensuite sur Gouin à droite)

**SAMEDI
MIDI À 17 H.**

BELEC INC. 457-2755

SUPER SOLDE

SAMEDI, C'EST SIMPSON

C'est une idée épatante de Simpson!
Le samedi 24 août 1985

GRATTEZ ET ÉCONOMISEZ

ÉCONOMISEZ

25%

20%

15%

10%

**TOUS LES MAGASINS SIMPSON
OUVERTS SAMEDI À PARTIR DE 8H30**

RENDEZ-VOUS À N'IMPORTE QUEL MAGASIN SIMPSON DEMAIN ET OBTENEZ VOTRE CARTE D'ESCOMPTE "GRATTEZ ET ÉCONOMISEZ" ÉCONOMIES DE 10% À 25% SUR PRESQUE TOUS VOS ACHATS! DEMAIN SEULEMENT

Profitez d'excellentes économies sur une foule d'articles pour vous, votre famille et votre foyer... dans tous les magasins Simpson! Sur chaque carte d'escompte "Grattez et économisez", vous trouverez un sceau rabais dissimulant un pourcentage rabais de 10% à 25% déductible du prix de tout achat effectué demain chez Simpson (voir liste des exception ci-dessous).

NOTEZ: LE SCEAU NE PEUT ÊTRE ENLEVÉ QUE PAR UN VENDEUR AUTORISÉ DE SIMPSON.

Lorsque le vendeur aura validé le sceau, signez votre carte. Dès cet instant, les belles aubaines vous attendent! Conditions spéciales pour les employés et employés retraités. La promotion "Grattez et économisez" s'applique aux achats payés argent comptant ou portés sur votre compte.

EXCEPTIONS:

Tabac, Voyages Simpson, fourrures, garde-fourrure et réparations, traitement des photos, films, "Laura Secord", revues, restaurants, Boutique Dunhill, Centre de prothèses auditives, Centre d'optométrie, Bureau de poste, billets et CAM de la CTCUM, billets de loterie, chèques-cadeaux, emballage cadeau, assurance "Allstate", atelier de tentures, anneaux passe foulard, Atelier d'encadrement, Innovations en informatique, divertissement au foyer (incluant ordinateurs, téléviseurs, magnétoscopes, chaînes stéréo, radios et jeux électroniques), pièces de monnaie et timbres, Salon Elizabeth Arden, appareils électroménagers et pour l'entretien des planchers, rayon des chaussures "Scholl", Service de nettoyage à domicile et Club vidéo Simpson.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Simpson

c'est bien moi

Emmenez les enfants au
Petit déjeuner de la rentrée chez Simpson, le 24 août, de 8h30 à 9h30
Le tout, 1⁹⁹ par adulte ou enfant.

